



# COMMUNE DE TELLIN



## PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LA PHILOSOPHIE DE L'AGENDA 21 LOCAL

### Partie IV : Les projets et actions



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Lot 0</b> .....	<b>3</b>
<b>Lot 1</b> .....	<b>7</b>
1.1 Création d'une maison des associations .....	8
1.2 Extension du complexe sportif .....	15
1.3 Mise en place d'une politique d'accès des PMR .....	20
1.4 Aménagement du cœur de Resteigne .....	25
1.5 Aménagement de logements tremplins et intergénérationnels à Bure .....	31
1.6 Création d'un groupement d'achat « énergies » .....	36
1.7 Création d'un repair café .....	39
1.8 Mise en place d'une plateforme inter-services au sein de l'administration communale .....	42
<b>Lot 2</b> .....	<b>45</b>
2.1 Rénovation de la salle concordia de Tellin .....	46
2.2 Création d'un atelier rural .....	52
2.3 Mise à disposition de terrains aux producteurs locaux .....	55
2.4 Inventaire, restauration et mise en tourisme du patrimoine .....	58
2.5 Suivi et mise en œuvre des recommandations de l'observatoire « mobilité et sécurité » .....	61
2.6 Amélioration des outils de communication entre la commune et les citoyens .....	64
2.7 Mise en place d'un conseil communal des enfants .....	67
<b>Lot 3</b> .....	<b>70</b>
3.1 Etude et aménagements des routes régionales dans les traversées de villages .....	71
3.2 Création de logements tremplins et intergénérationnels .....	72
3.3 Aménagement d'un centre administratif multiservices .....	74
3.4 Aménagement d'espaces publics de rencontres et de parcs .....	75
3.5 Création d'un réseau de voies lentes .....	76
3.6 Rénovation du foyer culturel de Bure en espace polyvalent .....	77
3.7 Création de balades didactiques .....	78
3.8 Aménagement de la carrière de Resteigne .....	79
3.9 Aménagement de bureaux partagés .....	80
3.10 Rénovation de la salle de village de Grupont .....	81
3.11 Aménagement en vue de réduire les bruits de l'autoroute .....	82
3.12 Réhabilitation et innovation du parcours « vita » .....	83
3.13 Création d'une ADL .....	84
3.14 Mise à disposition de terrains à bâtir pour les jeunes .....	85
3.15 Création d'une épicerie communautaire .....	86
3.16 Création d'une ruche produits locaux .....	87
3.17 Création d'un réseau de chaleur .....	88

---

## **LOT 0**

---

Le Lot 0 reprend des actions et projets identifiés par les habitants. Toutefois, ceux-ci ne font pas l'objet de fiches-projets compte tenu qu'ils existent déjà, sont en cours de développement ou programmés par la commune, ou encore ne sont pas de compétence de la commune.

Les actions et projets sont intégrés dans les objectifs et défis tels que définis dans le cadre de la stratégie de développement (cfr. Partie III).

#### **Objectif 1 : Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire**

- **Rénovation de la passerelle sur la Lesse à Resteigne.** Dans le cadre de la valorisation et la mise en tourisme des ressources naturelles et patrimoniales, la commune va (2016) rénover la passerelle qui se trouve à proximité du moulin de Resteigne et qui permet de franchir la Lesse. Cette passerelle se trouve sur un itinéraire de promenade et de découverte de la commune.
- **Finalisation de l'aire de vision de la fagne des Mas d'Eau.** Ce projet a été porté et financé dans le cadre du PCDN et a été réalisé dans le cadre du programme d'actions 2015-2016.
- **Réaménagement du ruisseau à frayère à Resteigne.** Le projet de réhabilitation du ruisseau (mise à ciel ouvert) est en cours depuis 2013. Toutefois, le ruisseau traversant des propriétés privées, il faut l'accord des propriétaires pour procéder aux travaux. Actuellement, plusieurs propriétaires refusant de donner leur accord, le projet était au point mort. Suite à la vente d'une parcelle à un acquéreur qui partage l'objectif visé par le PCDN, la commune a demandé au service compétant de la province de réaliser une mise à jour du plan de levé effectué en 2013 et le prolongement du partenariat (gratuit) établi de longue date afin de finaliser le projet. En ce qui concerne le ruisseau de Nanry, la réhabilitation de frayères semi-naturelles a été réalisée de 2010 à 2012 par les Services Techniques provinciaux (DST) et ce, dans le cadre d'une subvention PCDN (montant total des travaux = 24.133,27 € TTC).
- **Mise à jour de l'inventaire du réseau écologique de la commune.** L'inventaire a été réalisé dans le cadre du PCDN avec le Laboratoire d'Ecologie des Prairies de l'UCL
- **Installation de caméras de surveillance pour lutter contre les incivilités (PCDN).** Ce projet est en cours depuis 2015. Il est financé entièrement par une subvention PCDN (1550€).
- **Elaboration d'un Plan d'Actions pour l'Energie Durable (PAED) :** Suite à la signature de la Convention des maires, Commune de Tellin a pris la décision (2016) d'élaborer un Plan d'action pour l'Energie Durable (PAED) afin d'atteindre les objectifs et tenir ses engagements. Celui-ci prévoit en outre des actions d'information et de formation de citoyens (ex : formation à l'isolation, URE), des événements liés aux enjeux environnementaux et énergétiques, des travaux d'isolation des logements sociaux, Voir en Annexe 11- Partie 1, le détail des actions.
- **Réalisation de travaux énergie (Administration communale, hall sportif).** La commune a réalisé (2016) différents travaux d'amélioration du système de régularisation du chauffage de l'administration commune et a remplacé les châssis du hall sportif. Pour ce dernier, le coût de l'économie d'énergie est estimé à près de 3.000 € par an.
- **Inventaire du petit Patrimoine :** l'office de Tourisme a, en 2016, réalisé l'inventaire du petit patrimoine. Ce travail servira de base au projet repris dans la fiche 2.4.

#### **Objectif 2 : Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce**

- **Finalisation des Plans de Déplacements Scolaires (PDS) :** réalisation, en 2015, de la phase 2 de Bure : aménagements des abords du Collège d'Alzon) pour un montant de 4.071 € et de la rue de Mirwart pour un montant de 22.385 €.

- **Acquisition d'un véhicule pour le service de mobilité du CPAS :** Le CPAS est actuellement (septembre 2016) en négociation afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service mobilité.

### Objectif 3 : Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises

- **Organisation d'un marché du terroir et de l'artisanat.** La première édition du marché a eu lieu en juillet 2016. Organisé par l'Office de Tourisme avec l'aide du Comité Promo Tellin et du Comité du marché de Noël, cette organisation a rencontré un franc succès. Près de 300 personnes sont venues rencontrer les 19 exposants (dont 12 de la commune) qui proposaient des produits de bouche et de l'artisanat. L'édition 2017 est déjà en cours de préparation. 24 producteurs et artisans ont déjà marqué leur intérêt.
- **L'accès à la Zone d'activité économique.** Suite à différents contacts, avec le fonctionnaire délégué (le 22 juin 2016), Idelux et les communes de Wellin, Daverdisse et Libin et la commune de Tellin (août 2016), il a été estimé qu'il convenait de redéfinir l'affectation de la future ZAE et son implantation à un endroit moins impactant.
- **Installation de coffres électriques au camping communal :** ce projet est en cours (2016). Un devis d'électricien a été remis à la commune.

### Objectif 4 : Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins de la population et de la société

- Dans le cadre du développement de ses services et projets, la commune de Tellin a renouvelé sa participation dans les programmes européens et plus particulièrement le **GAL NOV'Ardenne** – voir Partie 1.
- Nouveau Plan de Cohésion Sociale : La commune s'est dotée d'un PCS pour la période 2014-2019 (voir partie 1).
- Programme Stratégique Transversal (PST) : En octobre 2016, le PST est au point mort.

### Objectif 5 : Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée

- **Réflexion sur l'aménagement du centre de Tellin et l'affectation des propriétés communales.** Dans le cadre de l'élaboration du PCDR, la commune a été interpellée concernant les nombreuses propriétés communales qui se trouvent dans le centre de Tellin et qui sont inoccupées (anciens ateliers communaux, ancien musée, étage de l'Office de Tourisme). Vu les demandes et projets formulés par la population, vu le projet sur le site du Grand Pachy, une approche générale des fonctions a été réalisée. Celle-ci a permis de dégager des lignes de conduite et d'aboutir à la rédaction des fiches projets concernant la maison des associations, la salle Concordia, le centre administratif multiservices et les projets relatifs au logement.
- **Etude du Grand Pachy :** Situé au cœur de Tellin, le site du Grand Pachy est un atout important dans le cadre du développement de Tellin et notamment de la politique destinée à soutenir la croissance démographique. Le Collège communal a approuvé les conditions et le mode de passation du marché relatif à la réalisation de l'étude le 29/06/2016 et les firmes à consulter le 07/07/2016.
- **Aménagement de logements publics dans la gare de Grupont.** La commune a acquis par bail emphytéotique par la commune à la SNCB. Le projet porte sur la création de trois logements sociaux. Un architecte a été désigné pour réaliser le projet.

- **Aménagement d'un logement de transit à Grupont.** Un logement de transit pour maximum 3 personnes a été aménagé à Grupont. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le logement est géré par le CPAS (bail emphytéotique avec la commune propriétaire). Le projet qui faisait partie du plan d'ancrage a reçu une subvention de 75.000 €. Il est actuellement (septembre 2016) occupé par l'ILA.

<b>Objectif 6 : Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises</b>
--

- **Aménagement d'une aire de jeux à Grupont.** Le site de l'ancienne aire de jeux n'est pas très central, les abords de l'église ne séduisent pas plus. Le terrain en face de l'ancienne gare n'appartient pas à la commune mais à la SNCB. La place de l'Yser et la place des démineurs sont trop exigües...Les habitants de Grupont préféreraient un aménagement de la place de l'Yser (Voir Fiche projet 3.4). La discussion a été menée en sous-groupe lors d'une CLDR. Le projet est actuellement (septembre 2016) ajourné, faute de consensus
- **Sécurisation des abords de la salle Concordia et aménagement de l'entrée.** Située en bordure de la N899, l'entrée de la salle Concordia présentait un certain degré de dangerosité. Afin de sécuriser les usagers, la commune a, en 2016, réalisé (sur fonds propres) des travaux d'aménagements : déplacement de l'entrée sur le côté du bâtiment, aménagement d'un sas d'entrée, aménagements de l'accès et clôture du terrain.
- **Création d'une aire multisports à Bure :** le projet se fait en collaboration avec le Collège d'Alzon propriétaire du terrain. Les discussions sont, en 2016, en cours.

---

## LOT 1

---

**Remarque générale** : Sauf mention contraire, les indicateurs sont définis pour la période 2017-2027.

#### ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- Appel à projets
- CLDR

#### LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

#### LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS

#### DU PCDR

- 1.3 : Accès des PMR
- 1.7 : Repair Café
- 2.1 : Salle Condordia
- 3.3 : Centre administratif
- 3.15 : Epicerie communautaire
- 3.16 : Ruche
- 3.20 : Réseau de chaleur

#### DESCRIPTION

Le projet concerne l'aménagement d'une maison des associations dans l'ancien musée de la cloche et du carillon.

Situé dans le centre du village de Tellin, à proximité du bureau d'accueil de l'Office du Tourisme et du bâtiment où l'administration communale souhaite à terme s'installer, ce projet est un élément polarisateur à l'échelle du village mais également au niveau communal.

Inoccupé suite à la fermeture du musée en 2013, le bâtiment propose un espace total de 600 m<sup>2</sup> répartis dans deux travées et différents niveaux.

Sur la partie droite du bâtiment, on trouve différentes petites pièces/bureaux, des sanitaires et l'ancien accueil du musée qui sert de lien vers la seconde partie. Cette seconde partie est un vaste espace ouvert avec une mezzanine. L'ensemble de la structure est en bon état. Toutefois, la réaffectation du bâtiment demande des interventions afin de le restructurer sur base des besoins émis par les associations et de l'intégrer dans une démarche énergétique durable (cfr ci-après).

Le bâtiment sera rénové et aménagé afin de proposer :

- Des locaux de réunions et d'activités de dimensions variées (entre 15 et 30 personnes) répartis sur les deux niveaux.
- Une pièce insonorisée pour les activités musicales.
- Une surface modulable, située au rez-de-chaussée et s'ouvrant sur la partie jardin, pouvant accueillir des petites manifestations ainsi que les répétitions de la troupe de théâtre.
- Un espace « bar cosy » où les personnes pourront se détendre et se rencontrer entre les réunions et activités et qui permettra également aux jeunes de se retrouver.
- Une cuisine et des sanitaires (accessibles aux PMR).
- Un espace où les associations disposeront d'armoires pour stocker leur matériel.

Le bâtiment sera conçu afin de permettre des utilisations simultanées. De plus, afin de proposer une accessibilité à tous, un ascenseur et un passage entre les deux espaces (ancien espace bureau et ancien espace exposition) du bâtiment devront être créés.

Les espaces extérieurs seront valorisés afin de proposer un jardin de détente et de convivialité. Des tables et bancs, un barbecue avec un espace couvert, un espace jeux pour les enfants, un éclairage seront ainsi mis en place. Les abords et plus particulièrement l'accès vers la nationale 899 devront être sécurisés.

En ce qui concerne le parking, compte tenu de la situation du bâtiment, de sa proximité avec l'Office de Tourisme, du futur centre administratif multiservices (Cfr fiche 3.3), de la salle Concordia (Cfr fiche 2.1) et du projet du Grand Pachy (Cfr Lot 0), il convient que cette question soit étudiée de manière globale afin de proposer un parking répondant aux différents besoins. Il sera localisé à l'arrière des bâtiments et ce, en cohérence avec la gestion de l'ensemble des flux de circulation.



Ce projet de rénovation et d'aménagement de la maison des associations devra être mené tout en respectant le caractère patrimonial du bien. Le cachet de cette ancienne auberge et relais de poste (XIXe siècle) sera donc préservé et mis en valeur tant par les aménagements intérieurs qu'extérieurs.

Au niveau des équipements techniques et énergétiques de la maison des associations, le projet qui sera développé devra faire de la maison des associations un bâtiment exemplaire en termes de développement durable, tout en respectant, comme précisé ci-avant le cachet du bâtiment. Ainsi, il conviendra d'intégrer :

- L'isolation thermique continue de l'ensemble du bâtiment. L'isolation devra concerner tant le toit que les façades.
- L'isolation acoustique intérieure et extérieure (pour préserver le voisinage).
- La mise en conformité aux normes SRI et d'application en matière d'électricité.
- Le remplacement des menuiseries afin d'améliorer les aspects isolations thermiques et acoustiques tout en augmentant l'apport de lumière naturelle.
- Une connexion internet.
- L'intégration du bâtiment dans la politique durable mise en place par la commune avec notamment :
  - l'installation de panneaux photovoltaïques: en prenant en compte les besoins en puissance électrique des activités,
  - l'installation d'une citerne pour récolter l'eau de pluie et l'utiliser au niveau des sanitaires,
  - l'installation d'un chauffage qui pourra être connecté au futur réseau de chaleur (cfr Fiche 3.17) qui alimentera les bureaux de l'Office de Tourisme, le centre administratif multiservices, la salle Concordia, des logements de la zone du Pachy.

## **JUSTIFICATION**

Le diagnostic partagé a démontré la présence de nombreuses associations et groupements sur le territoire de Tellin. Ceux-ci sont actuellement disséminés en divers endroits qui ne sont pas toujours adaptés à leurs besoins.

Lors de l'appel à projets et des différentes réunions de consultations, les habitants et représentants des associations ont fait part de leur souhait :

- d'une part de pouvoir disposer de locaux plus adaptés et si possible dans un lieu où ils pourraient rencontrer d'autres associations et ainsi plus facilement créer des partenariats et actions communes
- et d'autre part de voir le bâtiment de l'ancien musée être rénové et redevenir un pôle majeur dans la vie locale.

En ce qui concerne ce dernier point, depuis la fermeture du musée en 2013, le bâtiment est inoccupé et risque à moyen terme de devenir un chancre en plein cœur du village de Tellin. De plus, les citoyens estiment que l'on ne peut risquer de perdre un bâtiment de caractère, témoin de l'histoire de la commune.<sup>1</sup>

Compte tenu de sa localisation (centre de Tellin, proximité de l'Office du Tourisme, de la salle Concordia, de la zone du Pachy qui fait l'objet d'un Master plan, ...) mais aussi de la surface disponible (+/-600 m<sup>2</sup>), l'ancien musée est tout à fait approprié pour répondre aux besoins des associations locales et proposer un véritable lieu de vie associative et culturelle.

Après avoir contacté les associations et les habitants, il ressort que le bâtiment pourra accueillir associations et groupements de la commune de Tellin à savoir Promo Tellin, les clubs sportifs, la troupe de théâtre « les cloches fêlées », le comité St Nicolas, la société de pêche, le Patro, les « espaces-jeunes », les ateliers rock, les groupes séniors. La maison des associations permettra également l'accueil de nouvelles activités qui seront

---

<sup>1</sup> Ancien relais de la poste impériale, le bâtiment a été construit en 1750 à l'emplacement des ruines du château des seigneurs de Tellin, en y intégrant peut-être l'un ou l'autre élément des fortifications nettement plus anciennes. Celui-ci est repris à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier wallon sous le n° 84068-INV-0077-01

développées dans le cadre du PCDR tels que le Repair-café (Cfr fiche 1.7) ou par le CPAS, à savoir l'épicerie communautaire et mais aussi l'accueil d'autres activités qui sont actuellement dans des bâtiments peu adaptés à leurs fonctions (manque de places, problèmes d'accessibilité pour les PMR, bâtiment en mauvais état,...), à savoir le restaurant social le Pachy/maison de village.

### **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

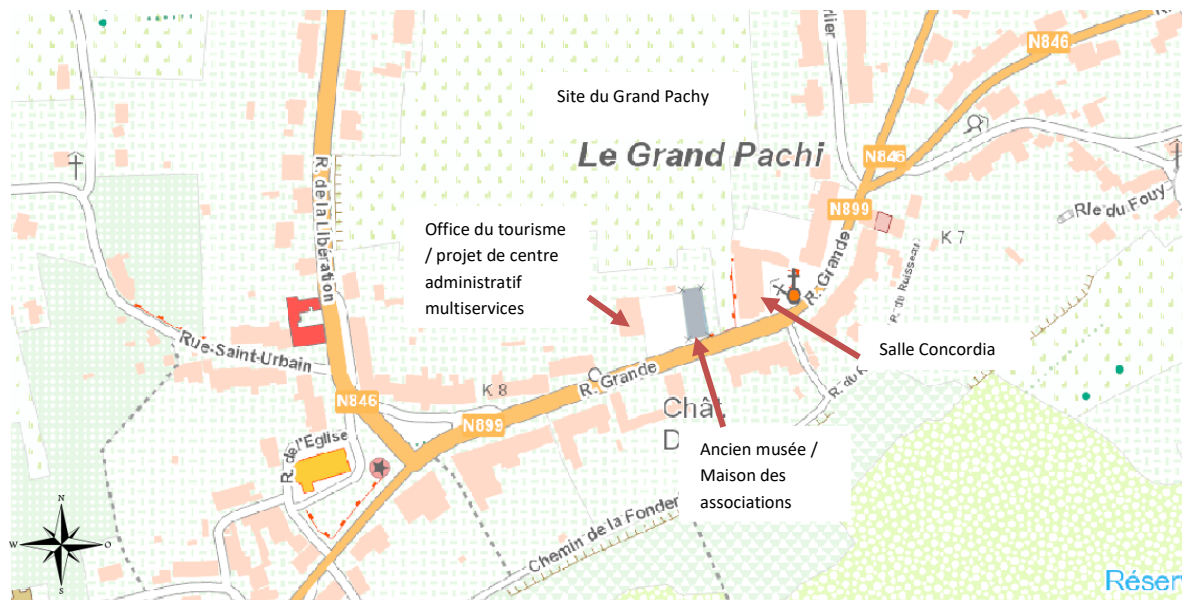
Le projet tel que défini par la CLDR se veut être un complément à d'autres équipements existants tels que la salle Concordia (voir fiche 2.1) dont la capacité permet d'accueillir de plus grandes manifestations et événements alors que la maison des associations permettra d'organiser des réunions, des ateliers, etc.

Compte tenu des demandes, des besoins à court terme des associations, de la nécessité de ne pas laisser le bâtiment trop longtemps sans affectation, la CLDR a estimé que ce projet était prioritaire.

Sans oublier que le bâtiment est actuellement à l'abandon et donc qu'à terme, il risque de constituer un danger en plein cœur du village.

### **LOCALISATION**

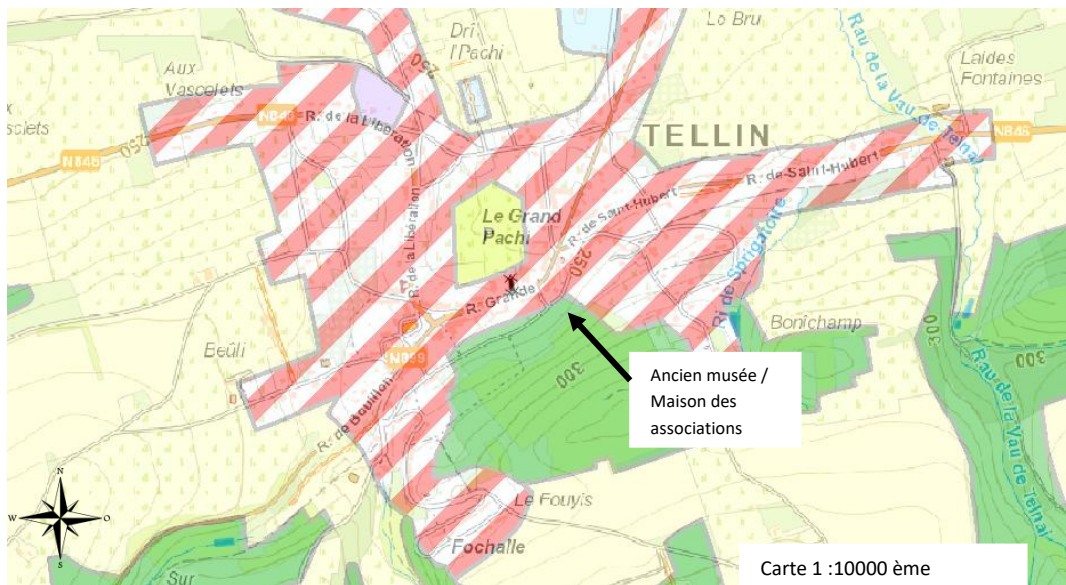
Ancien musée de la cloche et du carillon, Rue Grande (N899) à 6927 Tellin



Carte 1 :2500 ème

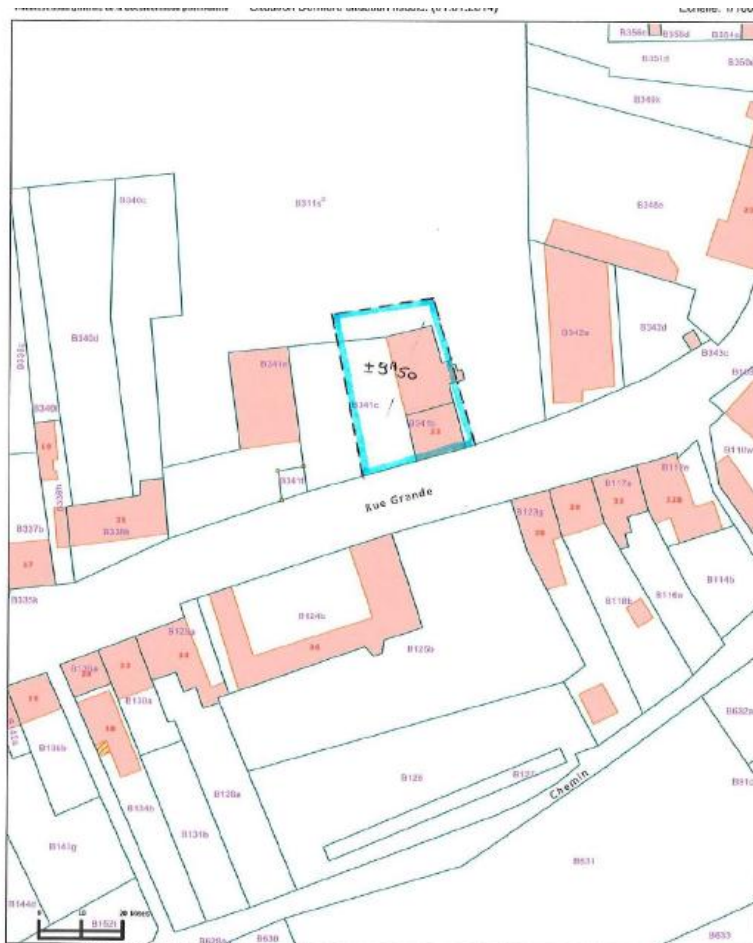
## **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Zone d'habitat à caractère rural d'intérêt paysager.



## **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Propriété de la commune de Tellin. – Parcelle B341 c et B341 b



## PROGRAMME DE RÉALISATION

### Les conditions préalables

/

### Les tâches déjà réalisées

/

### Les tâches restant à réaliser

ETAPES DE MISE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'un comité de suivi composé de représentants de la commune et du secteur associatif local.</li><li>• Rédaction d'un cahier spécial des charges pour la mission d'auteur de projet/architecte et mise en adjudication selon la loi sur les marchés publics.</li><li>• Organisation de la mission d'architecture et des démarches de demande de permis d'urbanisme et de subventions.</li><li>• Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.</li><li>• Adjudication et réalisation des travaux d'aménagement.</li><li>• Définition des modalités de gestion et d'occupation et conventions d'occupation avec le secteur associatif local.</li><li>• Mise en place du système de gestion.</li></ul>

### PORTEUR DE PROJET

- Commune de Tellin

### PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE

- Associations communales
- CPAS pour l'installation de l'épicerie communautaire, du Repair Café

## ESTIMATION GLOBALE DU COÛT ET SOURCES DE FINANCEMENT

PROJET	PRIX TOTAL en € HT	SOURCES DE FINANCEMENTS
Rénovation du bâtiment et aménagement de la maison des associations	750.000,00	Développement Rural 80% <500.000 € Développement Rural 50%>500.000 € UREBA 35% sur certains postes Commune
Aménagements des espaces extérieurs	90.000,00	
Honoraires et frais (10%)	84.000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>924.000,00</b>	
<b>TVA 21%</b>	<b>194.040,00</b>	
<b>Total TTC</b>	<b>1.118.040,00</b>	

SOURCES DE FINANCEMENTS	€ TTC
Développement rural	659.020,00
UREBA	100.000,00
Commune	359.020,00

### **INDICATEURS DE RÉALISATION**

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source</b>
Le nombre d'associations et d'activités installées dans la Maison des associations	10	Commune

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT**

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source</b>
Le taux de fréquentation de la Maison des associations	5 occupations par semaine 1 activité par mois	Commune
Le taux de satisfaction des utilisateurs	80% de taux de satisfaction	Commune

### **DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS**

<b><u>Environnement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les travaux seront réalisés en utilisant des matériaux durables, recyclables.</li><li>• Le projet intégrera les notions de performance énergétique.</li><li>• La localisation du projet au centre de Tellin permettra de l'inscrire dans une dynamique de déplacements lents.</li></ul>
<b><u>Social et culturel</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le projet permettra de recréer des liens entre les habitants de tous les villages et de toutes les générations.</li><li>• Le projet permettra d'augmenter l'accès aux activités locales et la participation des habitants aux dynamiques socioculturelles.</li><li>• Le projet intégrant des activités de type repair-café, épicerie sociale, restaurant communautaire, celui-ci s'adressera à tous les habitants quelle que soit leur classe sociale.</li><li>• Les aménagements s'inscrivent dans une politique d'amélioration de l'image de la commune : qualité de l'accueil, confort et sécurité des espaces, ...</li></ul>
<b><u>Economique</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impacts des activités organisées au sein de la maison des associations sur les commerces et fournisseurs locaux.</li></ul>



**Vues extérieures du bâtiment**



**Ancien accueil du musée**



**Niveau 1 de l'ancien espace muséographique (partie gauche du bâtiment)**

**ORIGINE DE LA DEMANDE**

- Consultations villageoises
- Appel à projet
- CLDR

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE /****OBJECTIFS POURSUIVIS**

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

**LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS****DU PCDR**

- 1.3 : Accès des PMR
- 3.12 : parcours VITA

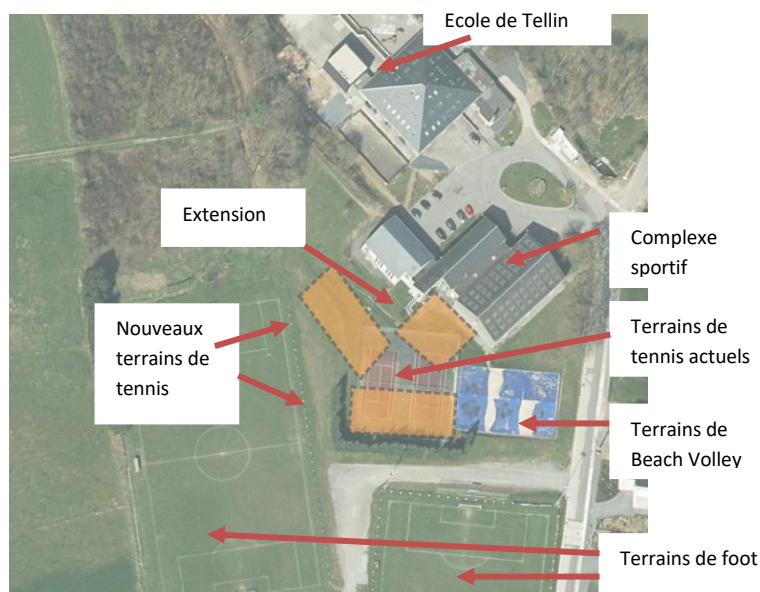
**DESCRIPTION**

Le projet porte sur la création d'une extension au complexe sportif de Tellin. Cette extension se présentera sous la forme d'un plateau de 425m<sup>2</sup> situé à l'arrière du complexe actuel. Un accès direct entre le complexe actuel et la nouvelle salle sera créé.

Ce nouvel espace sera dédié principalement à la pratique du judo. Il sera aménagé sur base des contraintes liées à la pratique de ce sport et des critères techniques d'Infrasports. Le fait de disposer d'une nouvelle salle permettra au club de judo de mieux accueillir ses membres et de ne plus perdre de temps à installer le matériel. Il permettra également de libérer des tranches horaires dans la salle où les activités se déroulent actuellement au profit d'autres activités de fitness, gym pour les enfants,... ou de nouvelles activités qui pourraient se développer. Toutefois, afin de proposer une extension « durable », la salle aura un aussi un caractère polyvalent permettant d'accueillir d'autres activités durant les plus longues périodes de non occupation par le judo (ex : périodes de grandes vacances).

La création de cette extension impliquera le réaménagement des terrains de tennis extérieur. Vu la superficie du nouveau bâtiment, celui-ci empiètera sur les terrains de tennis existants. Afin de maintenir l'offre « tennis », les deux terrains actuels (en revêtement béton peu confortable) seront réaménagés un peu plus loin sur la partie arrière du complexe. Un revêtement plus moderne sera mis en place, ainsi qu'un éclairage.

De plus, suite au départ en septembre 2016 de DEFITS (qui occupe des bureaux situés dans le même ensemble que le complexe sportif) et ensuite de l'EPN vers le centre administratif multiservices, des espaces se libéreront et l'organisation du complexe (notamment ses espaces de stockage et ses vestiaires) pourra être améliorée.



## **JUSTIFICATION**

Comme expliqué dans la Partie 1, le complexe sportif de Tellin rencontre un franc succès, de nombreuses activités telles que volley, football en salle, badminton, judo, zumba, stages et activités pour enfants,... s'y déroulent. Si en 2009, l'ensemble du complexe était occupé 939 h par an, en 2015, 1359 heures d'occupation étaient enregistrées.

La grande salle de 800 m<sup>2</sup> accueille les activités de ballon et les activités multisports. La petite salle de 150 m<sup>2</sup> accueille notamment le judo et les cours de danse zumba et de gym de l'école de Tellin.

Le club de judo enregistre un nombre important d'affiliés. La petite salle du complexe sportif n'est plus adaptée aux séances hebdomadaires et ne permet pas de répondre aux exigences de la fédération pour l'organisation de rencontres.

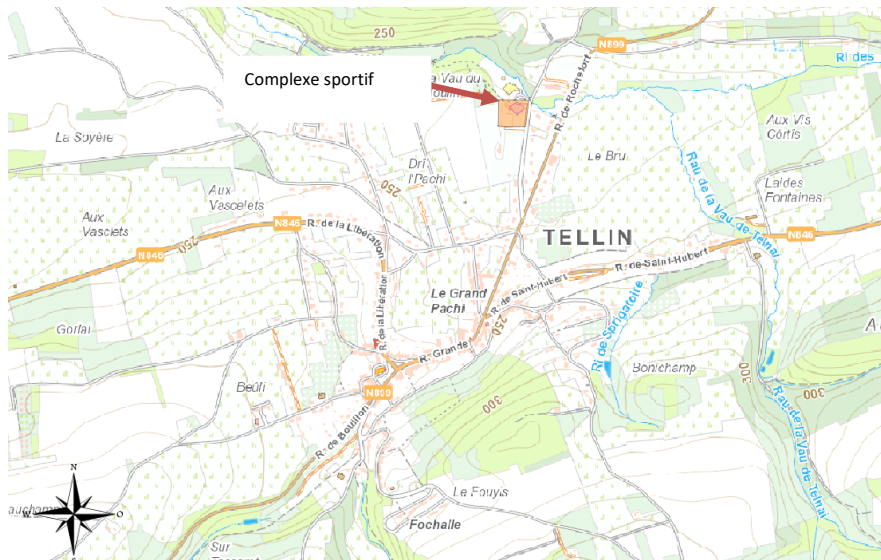
De plus, vu sa fréquentation, le complexe connaît un manque d'espaces de rangements, de stockage, de vestiaires.

## **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

La CLDR a estimé que le soutien des clubs sportifs locaux et le maintien d'une activité sportive de qualité, par le développement d'équipements sportifs adaptés, était un élément important pour les Tellinois mais également pour les habitants des communes voisines. .

## **LOCALISATION**

Complexe sportif de Tellin, Mont du Carillon, 6927 Tellin

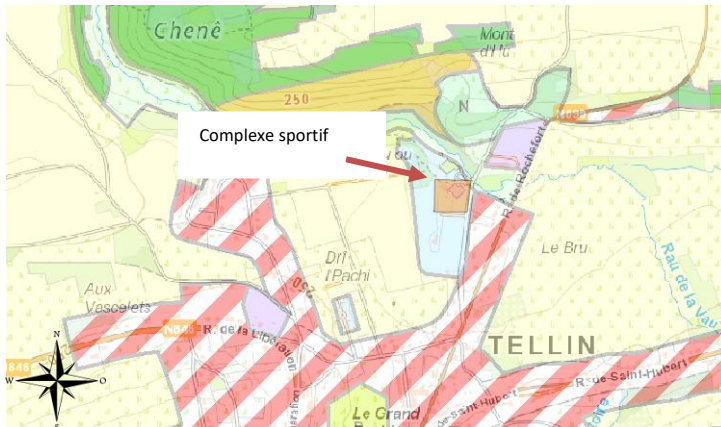


Carte 1 :10000 ème



## **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Zone de services publics et d'équipements communautaires



Carte 1 : 10000 ème

## **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Propriété de la commune de Tellin.

## **PROGRAMME DE RÉALISATION**

### **Les conditions préalables**

/

### **Les tâches déjà réalisées**

/

### **Les tâches restant à réaliser**

<b>ETAPES DE MISE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction d'un cahier spécial des charges pour la mission d'auteur de projet/architecte et mise en adjudication selon la loi sur les marchés publics.</li><li>• Organisation de la mission d'architecture et des démarches de demande de permis d'urbanisme et de subventions.</li><li>• Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.</li><li>• Adjudication et réalisation des travaux d'aménagement.</li></ul>

### **PORTEUR DE PROJET**

Commune de Tellin

### **PARTENAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE**

- Responsable du complexe sportif
- Clubs sportifs

## ESTIMATION GLOBALE DU COÛT ET SOURCES DE FINANCEMENT

PROJET	PRIX TOTAL en € HT	SOURCES DE FINANCEMENTS
Extension du complexe sportif et aménagement de deux nouveaux terrains de tennis	713.125,00	Infrasport 55% UREBA Commune
Honoraires et frais (10%)	71.312,50	
<b>TOTAL (hors mise en œuvre)</b>	<b>784.437,50</b>	
<b>TVA 21%</b>	<b>164.7321,88</b>	
<b>Total TTC</b>	<b>949.169,38</b>	

<u>Origine du financement</u>	€ TTC
<b>UREBA</b>	<b>47.548,47</b>
<b>Infrasports</b>	<b>541.026,54</b>
<b>Commune</b>	<b>360.684,36</b>

### INDICATEURS DE RÉALISATION

Indicateur	Valeur cible	Source
Augmentation de la surface sportive du complexe de Tellin	425 m <sup>2</sup>	Commune
Augmentation de l'offre au complexe sportif	2 activités	Commune

### INDICATEURS DE RÉSULTAT

Indicateur	Valeur cible	Source
Le taux de fréquentation du complexe	Augmentation de 10%	Commune
Le taux de satisfaction des utilisateurs	80% de taux de satisfaction	Commune

### DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS

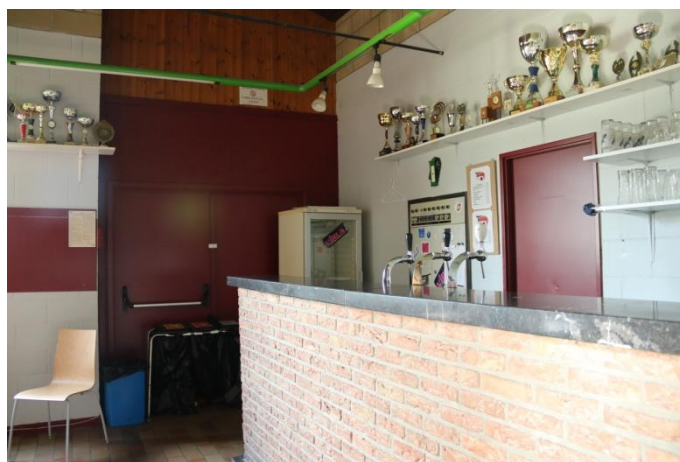
<b><u>Environnement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les projets d'aménagement seront réalisés en utilisant des matériaux durables, recyclables</li><li>• Le projet intégrera les notions de performance énergétique.</li><li>• Une attention particulière est portée à l'intégration du projet dans son environnement paysager.</li></ul>
<b><u>Social et culturel</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le projet permettra de soutenir les liens entre les habitants de tous les villages de l'entité mais également avec les habitants d'autres villages affiliés aux différents clubs ou participants aux activités.</li></ul>
<b><u>Economique</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le projet contribue au développement économique lié aux activités sportives. De plus, des retombées directes sont enregistrées par les locations des espaces, et des retombées indirectes sur les fournisseurs du complexe (boissons).</li></ul>



**Vue de l'entrée du complexe sportif**



**Grande salle avec les gradins**



**Cafétéria du complexe**



**Vue de l'arrière du complexe où sera construite l'extension.**

## ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- Appel à projet
- CLDR « mobilité »

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
✓	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
✓	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
✓	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS DU

### PCDR

- Tous les projets d'aménagement de bâtiments et de lieux publics

## DESCRIPTION

L'objectif est de mettre en place une politique sur la commune qui permettra d'intégrer systématiquement les notions d'accessibilité pour tous dans les projets et les lieux d'activité du territoire.

Ce projet nécessitera la collaboration de la Commune, de la CLDR, de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) et du Conseil Consultatif Communal des Aînés(CCCA).

Concrètement, le projet sera réalisé selon les étapes suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic de l'accessibilité des espaces publics et bâtiments publics tellinois avec un état des lieux photographique, une description des problèmes rencontrés et une cartographie des lieux et espaces problématiques. Ce relevé permet d'identifier différentes problématiques :
  - L'accessibilité aux bâtiments publics : absence de rampes d'accès (marches, escaliers), rampe non adaptée aux fauteuils roulants,...
  - La mobilité et la sécurité au sein de l'espace public et l'identification de problématiques telles que :
    - L'absence de passages sécurisés, obstacles divers tels que les plaques d'égout, bacs à fleurs, mobiliers urbains ou mobiliers commerciaux, absence de trottoir, absence de pente d'accès aux trottoirs (marches), trottoirs trop hauts, trottoirs trop étroits, non-respect des zones de stationnement par les automobilistes, la mobilité au sein des espaces verts,...
    - L'absence d'aménagements spécifiques permettant de se balader (zones enherbées, absence de rampe pour franchir les obstacles),...

Ce diagnostic devra être réalisé de manière complémentaire au travail déjà réalisé par la CCATM en matière de mobilité et de sécurité et en associant les responsables et gestionnaires des bâtiments (ex : écoles, complexe sportif,...).

- Pour chaque problème, les pistes de solutions pouvant être mises en place en fonction des types de lieux et des types de fonctions seront identifiés. Les solutions seront détaillées, ainsi que les éléments techniques qui peuvent être mis en place et ce, notamment sur base des fiches techniques disponibles auprès d'ATINGO ou de l'expertise d'asbl spécialisées telles que Altéo.
- Le diagnostic et les solutions préconisées seront présentés aux services communaux. Une liste reprenant les aménagements et interventions pouvant être réalisés à court terme et hors projets plus larges d'aménagements (ex : déplacement d'un bac à fleurs ou d'un panneau de signalisation, ...) sera établie et présentée.

- La mise en place au sein de l'administration communale d'une procédure afin :
  - d'intégrer systématiquement dans les cahiers des charges communaux les relevés effectués dans le cadre du diagnostic, ainsi que les solutions préconisées et les éléments techniques spécifiques définis,
  - d'obtenir l'avis et expertise d'un groupe de travail, composé de la CCATM, du CCCA et d'un organisme spécialisé, sur les projets établis par les auteurs de projet où l'accessibilité et la mobilité de tous sont des éléments et enjeux importants,
  - d'organiser avant, pendant ou après la réalisation des projets, des visites tests, avec ce groupe de travail, afin de s'assurer que les besoins identifiés au niveau de la mobilité et de l'accessibilité sont bien pris en compte et bien réalisés.

Complémentairement à ces étapes, des actions de sensibilisation et d'accompagnement seront mises en œuvre afin d'intégrer dans cette politique d'accessibilité les espaces privés accessibles au public tels que les commerces, les restaurants, les cafés, les hébergements touristiques, ...

Pour ce faire, l'action menée portera sur :

- l'organisation d'une séance de sensibilisation et d'information afin de présenter la politique mise en place au niveau communal, l'audit réalisé, ...
- Il sera proposé aux commerçants, hébergeurs, restaurateurs, ... qui souhaitent participer à la dynamique la réalisation d'audits personnalisés de leur établissement :
  - Pour les commerces : la situation de « l'accessibilité »: le parking, la vitrine, l'entrée et le seuil, la circulation dans l'espace commercial, les rayonnages, le comptoir, les sanitaires ou cabines d'essayage,
  - Pour les restaurants et cafés : le parking, l'entrée et le seuil, la circulation dans l'espace, l'accès aux tables, le comptoir, les sanitaires,
  - Pour les hébergements : le parking, l'entrée et le seuil, la circulation dans l'hébergement et dans ses espaces jardin, la chambre et ses équipements,

Ces audits permettront d'identifier les points d'amélioration et les aménagements à réaliser.

Enfin, la communication relative aux balades accessibles aux PMR sera améliorée : présentation détaillée des balades, mise en avant sur les supports de communication, informations des hébergements touristiques de l'existence de ces balades.

### **ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

La dynamique initiée par la CCATM suite à la réalisation d'un état des lieux de la sécurité des personnes sur l'espace public.

La volonté de la CLDR de proposer à court terme des espaces accessibles par tous.

### **JUSTIFICATION**

La sécurité des piétons et l'accessibilité pour tous ont été citées à de nombreuses reprises tout au long du processus participatif du PCDR.

Dans le cadre de la stratégie, la CLDR a d'ailleurs défini un enjeu de développement portant sur le soutien de la mobilité douce et dans ce cadre a proposé un axe de travail spécifique à l'amélioration de l'accès des personnes à mobilité réduite aux bâtiments et lieux publics.

En effet, actuellement, les habitants estiment que l'accessibilité et la mobilité pour tous ne sont pas garanties dans les espaces et bâtiments publics tellinois. Ainsi, l'accessibilité à l'Office de Tourisme, à l'administration communale sont souvent cités comme des contre-exemples en la matière.

Si des petits aménagements ont été réalisés (exemple : rampe d'accès vers le jardin du Pachy), ceux-ci restent peu nombreux et ne sont pas le résultat d'une approche globale de la mobilité et de l'accessibilité des PMR.

Après avoir pris connaissance du travail réalisé par la CCATM en matière de mobilité et de sécurité des piétons dans les différents villages de la commune, la CLDR a souhaité que le projet du PCDR concerne le même type d'approche et permette ainsi d'organiser la mise en place d'une politique globale d'accès des PMR aux lieux et bâtiments.

De plus, la CLDR a souhaité que ce projet ne se limite pas aux espaces et bâtiments publics et que les acteurs privés qui accueillent du public soient également associés à la démarche.

Enfin, après avoir pris connaissance de l'existant de balades balisées adaptées aux PMR et fait le constat que celles-ci sont trop peu connues et mises en valeur, la CLDR a souhaité que des actions de communication spécifiques soient mises en place.

### **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder**

Vu le travail initié par la CCATM, la CLDR propose que ce projet soit mené à court terme sur le territoire.

### **LOCALISATION**

Ensemble du territoire communal.

### **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

### **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Sans objet

### **PROGRAMME DE RÉALISATION**

#### **Les conditions préalables**

/

#### **Les tâches déjà réalisées**

/

#### **Les tâches restant à réaliser**

<b>ETAPES DE MISE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Définition des conditions d'organisation de l'action. et du partenariat Commune/CCATM/ CCCA/CLDR.</li><li>• Réalisation du diagnostic.</li><li>• Définition du cadre technique de l'accessibilité pour tous dans la commune.</li><li>• Présentation aux services communaux.</li><li>• Mise en place des différents points de l'action.</li></ul>

#### **PORTEUR DE PROJET**

Commune de Tellin

#### **PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE**

- CCATM
- CCCA
- CLDR
- Responsables et gestionnaires de bâtiments publics
- Altéo, Atingo,...

## ESTIMATION GLOBALE DU COÛT ET SOURCES DE FINANCEMENT

PROJET	PRIX TOTAL en € HT	FINANCEMENT
Diagnostic et cadre technique		Prise en charge par la commune
Suivi de la prise en compte de l'accessibilité dans les projets communaux		Prise en charge par la commune
Promotion des balades PMR		Prise en charge par la commune/ budget Office de Tourisme
Sensibilisation des commerçants, restaurateurs, hébergeurs, ....	1.000,00	100% Commune
Audits : 15 audits	9.750,00	50% à charge des privés 50% Commune
Mise en œuvre	Budget à définir et à intégrer dans les projets spécifiques	Les aides pour la mise en œuvre seront définies en fonction du projet (espace ou bâtiment public, équipement, culturel ou touristique,...), du porteur de projet (public, privé,...).  Organismes financeurs : Direction générale de pouvoirs locaux, Commissariat général au Tourisme, AVIQ, Fédération Wallonie Bruxelles, Fond Elia, Fondation Roi Baudouin,...
<b>TOTAL (hors mise en œuvre)</b>	<b>10.750,00</b>	
<b>TVA 21%</b>	<b>2.257,50</b>	
<b>Total TTC</b>	<b>13.007,50</b>	

<u>Origine du financement</u>	€ TTC
<b>Commune</b>	<b>7.108,75 €</b>
<b>Commerçants, restaurateurs, hébergeurs,</b>	<b>5.898.75 €</b>

### **INDICATEURS DE RÉALISATION**

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source</b>
Présentation de l'audit	Un audit complet des situations rencontrées sur la commune	CCATM
Le nombre de participants aux séances de sensibilisation	15 personnes par séance	Commune
L'évolution du nombre de problématiques identifiées dans le cadre du diagnostic	Diminution de 3 points noirs par an	CCATM
Le nombre de privés sensibilisés et le nombre d'audits réalisés	Au moins 3 audits/conseils par an	Commune

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT**

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source</b>
Le taux de satisfaction des usagers et notamment des PMR et seniors	75% de taux de satisfaction	CCATM + CCCA (via enquête de satisfaction à mener quelques mois après la fin de gros chantiers afin d'avoir l'avis des usagers)
La satisfaction auprès des commerces, restaurants, services,... situés dans les espaces qui ont été aménagés et/ou qui ont mis en place une démarche pour favoriser l'accessibilité	75% de satisfaction	CCATM + CCCA (via enquête de satisfaction)

### **DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS**

Environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les projets d'aménagement seront réalisés en utilisant des matériaux durables, recyclables.</li><li>• Les projets s'inscrivent dans une politique d'amélioration du cadre de vie des habitants : amélioration des espaces, amélioration visuelle des lieux (notamment par la suppression d'éléments qui encombrant l'espace public), mise en valeur des espaces bâtis et naturels.</li><li>• Le projet permettra également de soutenir l'augmentation des déplacements doux et la diminution des déplacements motorisés.</li></ul>
Social et culturel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le projet permettra de soutenir l'accessibilité par tous à un maximum de lieux et d'espaces dans le territoire communal.</li><li>• Le projet permettra de recréer des liens et des contacts entre les habitants les plus faibles au niveau de la mobilité et les autres habitants et commerçants.</li><li>• Les aménagements s'inscrivent dans une politique d'amélioration de l'image de la commune : qualité de l'accueil, confort et sécurité des espaces, ...</li></ul>
Economique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les aménagements permettront de soutenir le développement de l'économie locale en favorisant son accessibilité : augmentation de la fréquentation des commerces, des hébergements, restaurants, ... et ainsi de l'économie locale.</li></ul>



## ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- Appel à projets
- CLDR projet : espaces de convivialité

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
✓	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
✓	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- 1.3 : Accès PMR
- 3.8 : Carrière de Resteigne

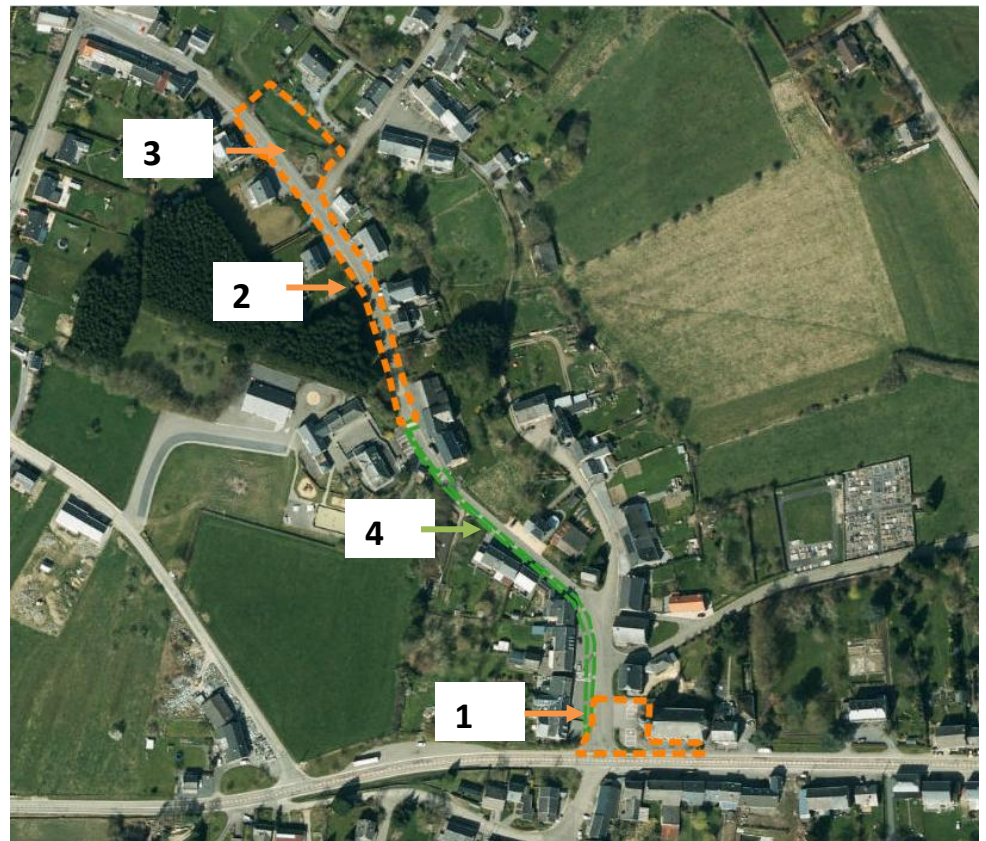
## DESCRIPTION

Le projet porte sur l'aménagement de deux places de Resteigne, la place de l'église et le parc du Forgeron, et la finalisation de la liaison piétonne entre ces deux espaces.

Le périmètre d'intervention est donc le suivant :

- 1 : la place de l'église et le carrefour rue du Centre/Grand Rue (N846),
- 2 : la rue du centre depuis l'école jusqu'au parc du Forgeron,
- 3 : Le parc du Forgeron.

A noter que l'espace situé entre la place de l'église et l'école (4) ayant déjà fait l'objet de travaux pour sécuriser les déplacements piétons, celui-ci ne fera pas l'objet de nouveaux aménagements.



En ce qui concerne la place de l'Eglise, le projet proposera :

- La création d'un espace de convivialité sur le parvis de l'église. Un aménagement de sol permettant de créer un effet place sera réalisé. Celui-ci intégrera également l'espace situé le long de la façade et de la N846.
- Un nouveau mobilier plus esthétique : bancs et tables.
- Une mise en valeur des arbres existants et la mise en place de nouvelles plantations.
- Un éclairage revu et amélioré. Les luminaires devront intégrer les nouvelles techniques LED. Un éclairage de la place avec une mise en lumière de l'église devra être organisé.

- Quelques places de stationnement et la possibilité pour un véhicule d'arriver à proximité de l'entrée de l'église.
- Afin de créer un effet de porte (axe d'entrée dans le village) et de sécuriser la place, les aménagements devront d'une part guider les automobilistes et d'autre part leur faire comprendre qu'ils rentrent dans le village et ainsi réduire la vitesse. L'aménagement de la voirie sera donc intégré en lien avec la place afin de créer un ensemble cohérent. Les aménagements rejoindront les trottoirs déjà aménagés par la commune. Les revêtements utilisés devront aussi suggérer la traversée de la voirie par des piétons. La possibilité d'intégrer la portion du carrefour qui se trouve sur la N846 (voirie régionale) devra être étudiée.
- Le remplacement du panneau de départ de promenades par un mobilier plus esthétique et en lien avec la ligne de mobilier qui sera installé sur la place.



Ensuite, à partir de l'école en direction du parc du Forgeron, un trottoir, permettant de liasonner les deux places et de finaliser l'aménagement réalisé par la commune entre l'école et la Grand rue (N846), sera aménagé sur la partie gauche de la voirie. Face au parc, un aménagement de la voirie sera réalisé (de type passage surélevé) afin de ralentir la circulation et de sécuriser la traversée.

Avec cet aménagement, les enfants pourront aussi rejoindre en toute sécurité le chemin des écoles qui permet de se rendre soit vers la place rue du Thioray ou vers la rue des écoles (proximité de l'église) et ainsi de proposer différents « itinéraires » piétons sécurisés.



En ce qui concerne le parc du Forgeron, le projet permettra de finaliser son aménagement par la création d'une piste de pétanque, l'installation de deux bancs le long de celle-ci, la mise en place d'un éclairage adapté et la plantation de quelques végétaux entre la piste et la voirie.



A noter encore que le projet défini et réalisé devra prendre en considération le rapport établi par la CCATM en matière de mobilité et de sécurité dans l'espace public (cfr Fiche 2.5), ainsi que le projet relatif à l'accessibilité pour tous (Cfr Fiche 1.3).

Ce projet servira également de base à l'élaboration d'une charte des aménagements des espaces de convivialité (cfr Fiche 3.4).

## **JUSTIFICATION**

Avec un quart de la population totale de Tellin, une école, une salle de village, plusieurs comités (festifs, jeune, séniors, ...), des lieux patrimoniaux (Moulin, Château, Ermitage), un ensemble bâti de qualité, Resteigne est non seulement un village vivant et dynamique mais aussi un village attrayant pour les visiteurs. De plus, avec le RUE qui est en cours sur une zone de près de 14 Ha dans le village, une nouvelle zone de logements viendra bientôt compléter la structure villageoise et capter de nouveaux habitants.

Plusieurs places et placettes structurent l'espace villageois (place de l'Eglise, parc du Forgeron, place rue du Thioray, placette rue de la Culée, .... Peu de celles-ci sont aménagées (elles sont souvent d'ailleurs davantage des espaces de parking que des places) et proposent un espace de convivialité et de détente pour les habitants et les visiteurs.

Les habitants de Resteigne ont émis le souhait de voir leur village disposer de véritables espaces de rencontre et de convivialité. Le parc du Forgeron étant déjà en partie aménagé dans cet esprit, les habitants ont proposé que celui-ci soit « finalisé » par la création d'un terrain de pétanque. La CLDR a également constaté que cet espace répond aux attentes des habitants de Resteigne (ils sont nombreux à fréquenter ce lieu) et que sa situation à proximité du chemin des écoles permettait aux habitants de la rejoindre facilement.

Autre espace proposé par les habitants et travaillé en groupe de travail par la CLDR, la place de l'Eglise. Cette place, située à l'entrée du village, est non seulement un lieu de passage important, mais joue également la fonction « d'effet de porte » pour les usagers qui empruntent la N846. La présence de l'église marque l'existence du village. Pour la CLDR, cet espace doit retrouver une fonction de place, d'espace de convivialité, tout en apportant une réponse à certains problèmes de sécurité routière rencontrés à ce carrefour.

## ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

La CLDR a estimé ce projet prioritaire car il est au bénéfice des tous les habitants de Resteigne, mais aussi des visiteurs. De plus, ce projet permet de poursuivre les premiers aménagements réalisés par la commune en matière de sécurisation des déplacements piétons dans le village.

## LOCALISATION

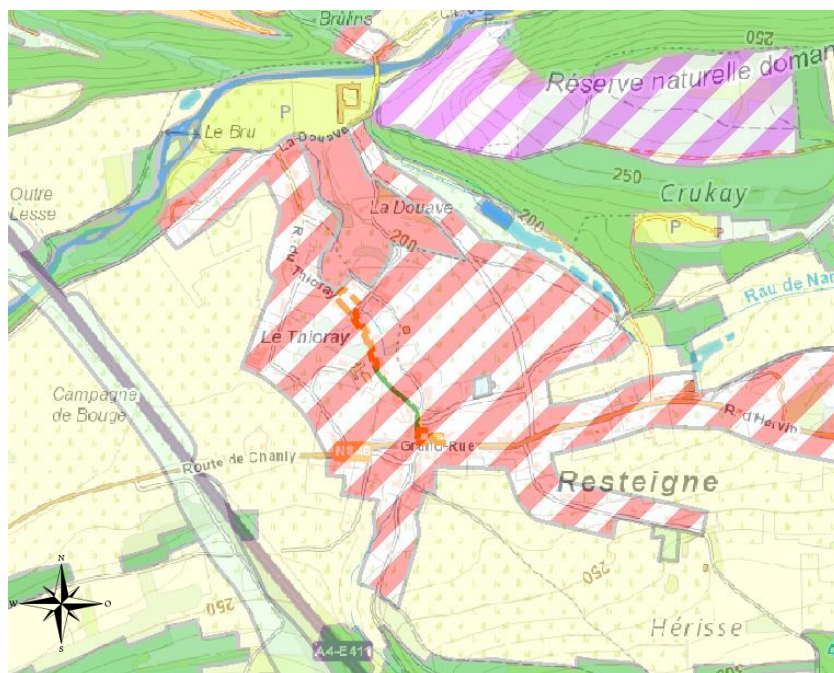
Village de Resteigne : place de l’Eglise, parc du Forgeron, rue du Centre.



Carte 1 :5.000 ème

## STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Zone d’habitat à caractère rural



Carte 1 :10000 ème

## STATUT DE PROPRIÉTÉ

Espaces publics communaux.

N846 : Voirie régionale.

## PROGRAMME DE RÉALISATION

### Les conditions préalables

- Rencontre avec le SPW afin d'étudier la faisabilité d'intégrer la route régionale dans le projet.

### Les tâches déjà réalisées

- Aménagement par la commune de trottoirs sur la partie gauche de la rue du Centre, entre la Grand rue et l'école. Aménagement d'une sécurisation de la voirie et de sa traversée sur la rue du Centre à proximité de l'école.

### Les tâches restant à réaliser

<b>ETAPES DE MISE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction d'un cahier spécial des charges pour la mission d'auteur de projet et mise en adjudication selon la loi sur les marchés publics.</li><li>• Réalisation d'une esquisse, avant projet et projet.</li><li>• Organisation de réunions de concertation avec la police, impétrants, TEC, ...</li><li>• Demande de permis d'urbanisme et de subventions.</li><li>• Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.</li><li>• Adjudication et réalisation des travaux d'aménagement.</li></ul>

### PORTEUR DE PROJET

Commune de Tellin

### PARTENAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE

- Habitants de Resteigne
- Curé
- CCATM
- SPW
- TEC, Police, service de ramassage des déchets, pompiers, impétrants.

## ESTIMATION GLOBALE DU COÛT ET SOURCES DE FINANCEMENT

<b>PROJET</b>	<b>Surface en m<sup>2</sup></b>	<b>PU m<sup>2</sup></b>	<b>PRIX TOTAL en € HT</b>	<b>FINANCEMENT</b>
Aménagement de la place de l'Eglise (+ voirie mais hors N846)	1.200 m <sup>2</sup>	180,00	216.000,00	Développement Rural à 60% jusque 500.000 Commune 40%
Aménagement de la liaison + traversée près du parc du Forgeron	600 m <sup>2</sup>	180,00	10.800,00	
Aménagement du parc du Forgeron	/	/	10.000,00	
Auteur de projet	10%		33.400,00	
<b>TOTAL HT</b>			<b>367.400,00</b>	
<b>TVA 21%</b>			<b>77.154,00</b>	
<b>TOTAL TTC</b>			<b>444.554,00</b>	

Développement rural	266.732,40€
Commune	177.821,60 €

### **INDICATEURS DE RÉALISATION**

Indicateur	Valeur cible	Source
Le nombre de mètres aménagés pour sécuriser les déplacements piétons	600 m <sup>2</sup>	Commune
Le nombre de m <sup>2</sup> aménagés en espace de convivialité	1.200 m <sup>2</sup>	Commune

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT**

Indicateur	Valeur cible	Source
Le taux de satisfaction des habitants	75% de taux de satisfaction.	Commune via une enquête réalisée auprès des habitants dans les 6 mois après la fin des travaux.
Calcul de la vitesse à l'entrée du village et dans sa traversée.	Diminution de 10% de la vitesse moyenne	Zone de police.

### **DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS**

Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de matériaux locaux, recyclables ou issus du recyclage.</li> <li>• Végétalisation de l'espace.</li> <li>• Mise en place d'un éclairage moins énergivore.</li> <li>• Mise en valeur du patrimoine bâti.</li> </ul>
Social et culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'espaces de rencontre au sein du village permet aux habitants de se retrouver et de se rencontrer et participe ainsi au développement de la cohésion au sein du village.</li> </ul>
Economique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en valeur de l'espace public et du village contribue au développement d'un tourisme doux, soutien à l'économie locale</li> </ul>

## ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- Appel à projets
- CLDR

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
✓	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS

### DU PCDR

- 1.3 : Accès PMR
- 3.2 : création de logements

## DESCRIPTION

Le projet concerne la création de logement publics tremplins et intergénérationnels dans le presbytère de Bure.

Situé dans le centre du village, à proximité des écoles primaires et secondaires de Bure, des lignes de bus, le presbytère de Bure est idéalement situé pour accueillir de nouveaux logements.

Ce bâtiment, dont la façade et la toiture sont classées, a fait l'objet d'une attention particulière de la commune et est donc en bon état. Dernièrement, l'ensemble des châssis ont été remplacés. D'une superficie au sol de 142m<sup>2</sup>, ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée, un étage et un second étage sous combles.

Le bâtiment pourra proposer jusque 4 logements :

- Au moins deux logements pour seniors situés au rez-de-chaussée et comprenant chacun un espace de vie avec coin cuisine et une chambre avec espace salle de bain et WC). Ces logements étant séparés par le couloir d'entrée qui permet également de rejoindre l'étage supérieur.
- Les autres logements seront pour des jeunes avec ou sans enfant. Ces deux logements seront situés au 1er étage. Chacun proposera une pièce de vie, une cuisine, une salle de bain, un WC, une ou deux chambres. Pour le logement avec deux chambres, celles-ci seront situées au second étage et accessibles par un escalier depuis l'appartement.

Le jardin sera commun à l'ensemble des logements afin d'encourager les liens entre les locataires.

Outre le soutien d'une certaine mixité de la population au sein des villages, ce projet accordera une attention toute particulière au bilan énergétique des logements.

A noter encore, qu'afin de reloger le prêtre qui réside actuellement dans le presbytère, l'ancien local du patro sera également aménagé en logement.

## **JUSTIFICATION**

À Tellin, la hausse des prix des maisons se traduit par une difficulté grandissante pour les jeunes couples ou familles monoparentales à se loger. Cette situation se marque fortement dans la pyramide des âges de la commune où les tranches 25-45 ans sont de moins en moins présentes.

Par contre, au-delà de 45 ans, de nouveaux habitants arrivent et notamment des Tellinois qui reviennent s'installer dans la commune. Dans ce cas, d'autres situations se présentent. Au fil des années, les logements deviennent trop grands, plus adaptés, et l'absence de structures d'accueil dans la commune implique alors de devoir à nouveau partir.

Avec un parc de logements composé quasi uniquement de grandes maisons unifamiliales, la commune de Tellin ne propose pas de logements de plus petite taille pour des couples ou des personnes seules ou adaptés aux séniors.

On constate également que, malgré les projets portés par la commune (notamment dans l'ancienne gare de Grupont), l'offre de logements publics reste assez faible.

Face à cette situation, la population est demandeuse d'initiatives qui encouragent et facilitent l'accès au logement et privilégient la mixité des types d'habitat (logements intergénérationnels).

La CLDR a souhaité retenir l'opportunité de développer dans le presbytère de Bure, un nouvel espace de vie intergénérationnel avec des logements tremplins, de proposer une nouvelle offre et ainsi de maintenir les Tellinois le plus longtemps possible sur le territoire de leur commune.

« Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré ». L'objectif des logements tremplins est bien de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal » (source : Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°2 – Le logement « tremplin », 2006).

Le logement intergénérationnel est un ensemble de logements conçu et aménagé pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment, l'échange de services. Ces logements visent à soutenir l'entraide et la coopération entre les différentes générations. Les personnes âgées peuvent bénéficier du soutien par d'autres habitants lors de difficultés rencontrées au quotidien et les jeunes familles trouvent éventuellement des solutions pour la garde des enfants.

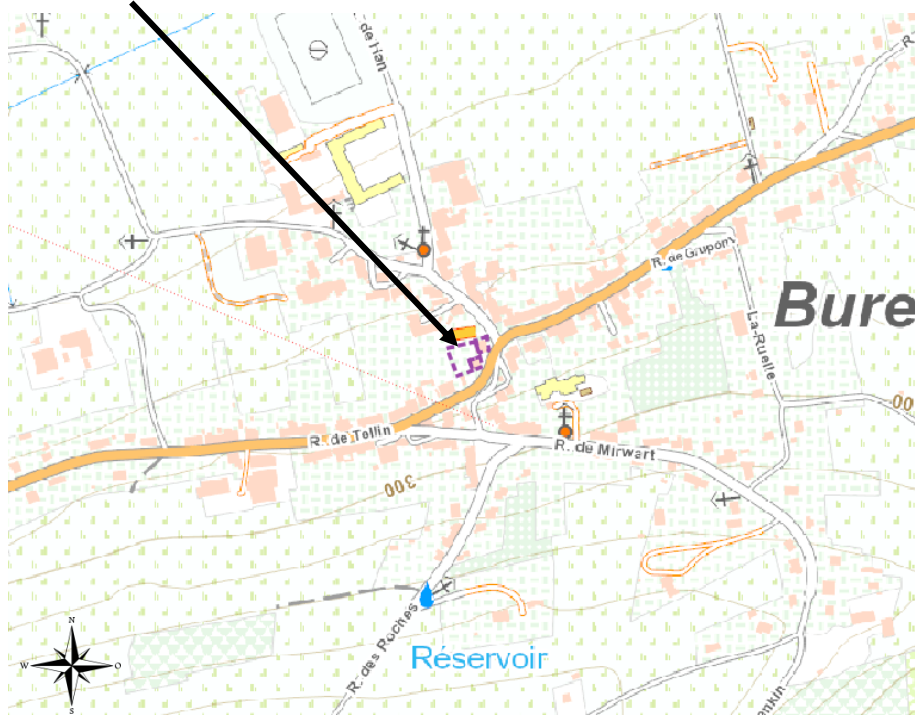
## **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

Ce type de logement est complètement absent du parc tellinois. De plus, vu l'objectif de pouvoir augmenter de manière maîtrisée la population notamment par le renforcement d'une politique de logements et d'aménagement du territoire adaptée aux réalités de Tellin, la CLDR a souhaité faire de ce projet une priorité à court terme.



## **LOCALISATION**

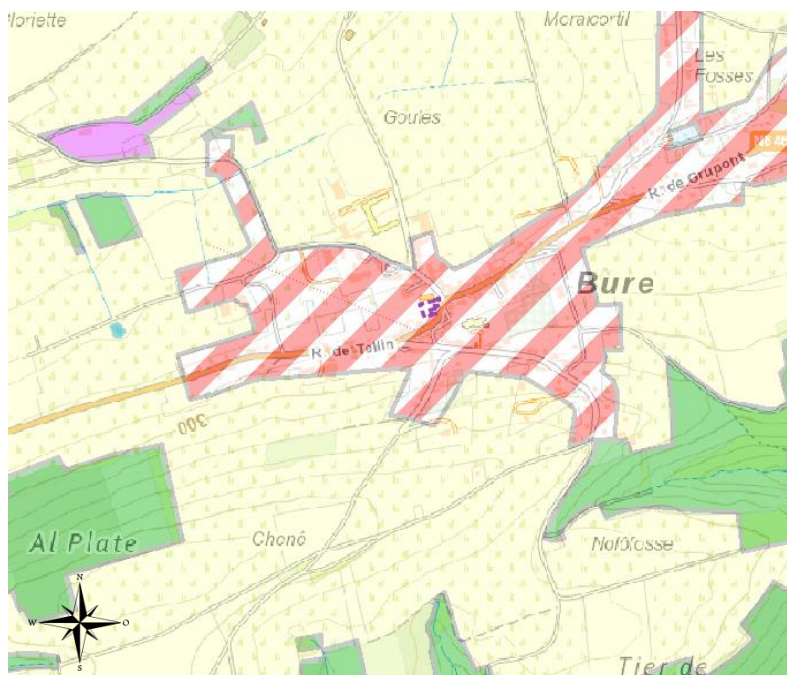
**Presbytère de Bure**, Village de Bure, N846 (rue de Tellin)



Carte 1 :5.000 ème

## **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Zone d'habitat à caractère rural.



Carte 1 :10000 ème

## STATUT DE PROPRIÉTÉ

Propriété communale

## PROGRAMME DE RÉALISATION

### Les conditions préalables

- Négociation avec l'Evêché concernant le projet et le déménagement du prêtre.
- Déménagement du Patro vers la Maison des associations (cfr Fiche 1.1).
- Réunion avec la DG04-Direction du patrimoine.

### Les tâches déjà réalisées

- Remplacement des châssis en 2016.

### Les tâches restant à réaliser

<b>ETAPES DE MISE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction d'un cahier spécial des charges pour la mission d'architecte et mise en adjudication selon la loi sur les marchés publics.</li><li>• Réalisation d'une esquisse, avant projet et projet.</li><li>• Demande de permis d'urbanisme (et de patrimoine si nécessaire) et de subventions.</li><li>• Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.</li><li>• Adjudication et réalisation des travaux d'aménagement.</li></ul>

### PORTEUR DE PROJET

Commune de Tellin

### PARTENAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE

- CPAS
- CCCA

## ESTIMATION GLOBALE DU COÛT ET SOURCES DE FINANCEMENT

<b>PROJET</b>	<b>PRIX TOTAL en € HT</b>	<b>FINANCEMENT</b>
Création des logements	369.200,00	Développement Rural à 80% jusque 500.000 Commune 20%
Auteur de projet	36.920,00	
<b>TOTAL HT</b>	<b>406.120,00</b>	
<b>TVA 21%</b>	<b>85.285,20</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>491.405,20</b>	

<b>Développement rural</b>	<b>393.124,16€</b>
<b>Commune</b>	<b>98.281,04 €</b>

### INDICATEURS DE RÉALISATION

Indicateur	Valeur cible	Source
Le nombre de logements créés	4	Commune
Taux d'occupation des logements	100%	Commune

### INDICATEURS DE RÉSULTAT

Indicateur	Valeur cible	Source
Le nombre de personnes logées	Min 4 adultes.	Commune
Nombre de locataires qui s'installent sur le territoire	50% des locataires tremplins	Commune
Le taux de satisfaction des personnes logées quant à la qualité de logements	90% de taux de satisfaction	Commune

### DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS

Environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>• La localisation du bâtiment permet de proposer une proximité des écoles et de la ligne de bus notamment pour rejoindre la gare de Grupont.</li><li>• Les aménagements seront réalisés en intégrant des matériaux durables et la réduction de consommation d'énergies.</li></ul>
Social et culturel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le projet va permettre d'apporter des réponses concrètes en matière de logements.</li><li>• Le projet s'inscrit dans les tendances démographiques.</li></ul>



**Vue du presbytère**



**Vue de l'ancien local Patro où sera aménagé le logement pour le prêtre.**

#### ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- Appel à projets
- CLDR

#### LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

#### LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS DU

#### PCDR

/

#### DESCRIPTION

L'action concerne la mise en place et/ou la participation à des groupements d'achat « énergies ».

Préalablement, à l'organisation de l'action proprement dite, la commune réalisera un sondage auprès des habitants afin de mieux connaître leurs besoins en matière :

- d'achats énergétiques : électricité verte, pellets, gaz, bois local...,
- d'outils de production d'énergies renouvelables tels que panneaux photovoltaïques ou thermiques, pompes à chaleur, chaudière à bois, plaquettes ou pellets...,
- d'outils de réduction de consommation tels que des panneaux d'isolation thermique de toiture (fourniture et pose),
- des vélos électriques afin de soutenir les déplacements doux.

Les besoins de l'administration communale et de ses différents services seront également pris en compte.

Sur base de l'inventaire des besoins, une préinscription à l'achat groupé sera proposée aux habitants. Cette préinscription permettra à la commune d'étudier de manière précise l'offre existante, afin de pouvoir lancer les appels d'offres pour les achats groupés.

La sensibilisation des habitants et leur décision de participer seront des temps importants car plus le groupe est grand, plus la quantité achetée est grande, plus les conditions sont avantageuses. En se regroupant, les consommateurs augmentent leur pouvoir d'achat, d'une part, et leurs connaissances de produits spécifiques d'autre part.

La commune réalisera également l'inventaire de l'offre existante en matière d'achats groupés et notamment les démarches mises en place au niveau de la Province de Luxembourg.

La Commune informera ensuite les habitants des fournisseurs retenus, des conditions et des prix obtenus. Chaque habitant obtiendra, sur base de sa consommation et ou demande, une proposition individuelle et le montant des économies réalisées en s'inscrivant à l'achat groupé. Sur base de ces informations, les habitants seront alors invités à confirmer leur inscription à l'achat groupé et recevront la marche à suivre pour effectuer l'achat et le changement de fournisseur (si nécessaire).

Ce projet sera organisé par le Cellule énergie de Tellin. Un bilan annuel sera organisé. L'action sera renouvelée selon un rythme à définir en fonction du résultat de la première organisation et des nouvelles demandes formulées.

## **JUSTIFICATION**

Les factures énergétiques sont une part importante du budget des ménages. Pour beaucoup de citoyens de Tellin, la comparaison des prix énergétiques est très complexe et chronophage. Certains voudraient franchir le pas et changer de fournisseur mais ne savent pas quelles démarches ils doivent effectuer. Il en est de même lorsque l'on aborde l'achat de matériaux pour la production d'énergie : les démarches, les coûts, la complexité des informations sont autant de freins au changement.

Actuellement, la commune et son CPAS proposent, grâce à la cellule Energie de la commune et au service guidance énergie du CPAS, aux citoyens d'être sensibilisés à l'utilisation rationnelle de l'énergie, d'avoir une analyse de leur facture, un suivi de leur consommation,... et d'être informés sur les primes liées à l'énergie.

La CLDR a estimé que la procédure d'achat groupé permettrait de compléter ces services et de réduire les difficultés que les habitants rencontrent.

De plus, elle estime également, qu'en plus des économies réalisées, cette action permettra d'encourager les habitants à être plus actifs au niveau du développement durable.

## **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

La CLDR a estimé ce projet prioritaire car il s'inscrit pleinement dans l'objectif de renfoncer la politique énergétique au bénéfice de tous et dans la philosophie du développement durable.

## **LOCALISATION**

Ensemble du territoire communal.

## **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

## **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Sans objet

## **PROGRAMME DE RÉALISATION**

### **Les conditions préalables**

/

### **Les tâches déjà réalisées**

/

### **Les tâches restant à réaliser**

<b>ETAPES DE MISE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Enquête auprès des habitants.</li><li>• Identification des groupements et systèmes existants.</li><li>• Appels d'offres.</li><li>• Information des habitants.</li><li>• Evaluation et relance de la démarche.</li></ul>

### **PORTEUR DE PROJET**

Commune de Tellin

### **PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE**

- CPAS
- Province de Luxembourg
- GAL Nov'Ardenne

## ESTIMATION GLOBALE DU COÛT ET SOURCES DE FINANCEMENT

PROJET	PRIX TOTAL en € HT	FINANCEMENT
Sensibilisation des habitants, enquête, appels d'offres, suivi du projet	/	Prise en charge par la Commune et le CPAS dans le cadre des services en place (Cellule Energie et Service de Guidance énergie).
<b>TOTAL HT (hors mise en place)</b>	/	
<b>TVA 21%</b>	/	
<b>TOTAL TTC</b>	/	

### INDICATEURS DE RÉALISATION

Indicateur	Valeur cible	Source
Le nombre de ménages qui participent à l'enquête	10% des ménages	Commune
Le nombre d'offres d'achats groupés proposées	Au moins 3 offres	Commune

### INDICATEURS DE RÉSULTAT

Indicateur	Valeur cible	Source
Le nombre de ménages membres des achats groupés.	10% des ménages	Commune
Le total des gains financiers	Réduction de 10%	Commune

### DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS

<b><u>Environnement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le projet et notamment la mise en place d'achats liés à la production d'énergie et aux travaux pour réduire les consommations vont avoir des effets directs sur la diminution des émissions de CO2 sur le territoire de la commune et la diminution de la consommation des énergies fossiles.</li></ul>
<b><u>Social et culturel</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le projet va soutenir la pénétration du développement durable dans toutes les couches sociales de la société tellinoise.</li></ul>
<b><u>Economique</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ce projet permettra aux habitants de réaliser des économies (diminution des consommations énergétiques et des coûts liés) qui seront utilisées pour réaliser de nouveaux projets.</li></ul>

#### ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- Appel à projets
- CLDR

#### LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

#### LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS

#### DU PCDR

- 1.1 Maison des associations

#### DESCRIPTION

Le projet porte sur la mise en place d'un Repair Café sur le territoire de Tellin.

« Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés ; des rencontres ouvertes à tous dont l'entrée est libre. Outils et matériel sont disponibles là où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets, et autres. On y apporte les choses en mauvais état qu'on a chez soi. Et on se met à l'ouvrage avec les bénévoles. Il y a toujours quelque chose à apprendre au Repair Café. On aide à réparer quelque chose appartenant à un autre. On peut toujours aussi y trouver des idées à la table de lecture, proposant des ouvrages sur la réparation et le bricolage. » (source : Repaircafe.be).

Si ces Repair Café reposent sur des initiatives citoyennes, le Conseil Consultatif Communal des Aînés, le Plan de Cohésion Sociale et le CPAS ont, à la demande de la CLDR, décidé d'impulser le projet.

Pour ce faire, les différentes démarches seront organisées :

- Information dans le bulletin communal (fait en mai 2016) afin de sensibiliser les habitants et les inviter à s'inscrire au projet. 9 personnes se sont manifestées.
- Suite aux réponses, une rencontre avec ces personnes sera organisée afin de mieux déterminer les « savoir-faire » proposés.
- Sur base de ce premier point, un second appel pourra être relancé en précisant les « savoir-faire » recherchés ainsi que le type de dons (matériaux, outils, ...) souhaité.
- Parallèlement à ces démarches, la commune prendra contact avec l'association Repair Together afin de connaître la procédure et les étapes de développement.
- La mise en place du Repair Café sera organisée.

Dans la mesure où le Repair Café est effectif avant l'ouverture de la Maison des Associations, celui-ci se tiendra dans un local mis à disposition par la commune (à définir).

#### JUSTIFICATION

Comme déjà mentionné dans la Fiche 1-1, la vie associative est un élément important dans la commune de Tellin.

Soucieux que cette vie locale ne se limite pas seulement aux aspects festifs, les habitants ont proposé de développer une initiative qui permettrait d'aider leurs concitoyens tout en soutenant les liens sociaux. Le Repair Café a été considéré comme une dynamique répondant parfaitement aux aspirations des citoyens et aux objectifs définis par la CLDR. Au-delà de la réutilisation d'objets usagés, le Repair Café permet en effet aux personnes de se rencontrer, d'échanger, de partager.

Compte tenu des objectifs durables, sociaux, conviviaux de cette activité, celle-ci trouvera tout à fait sa place dans la Maison des associations qui sera créée dans l'ancien musée (Cfr Fiche 1.1).

## **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

La CLDR a estimé ce projet prioritaire car il s'inscrit dans la stratégie du PCDR mais peut également être rapidement mis en place dans le cadre du Plan de Cohésion sociale.

## **LOCALISATION**

Dans la Maison des Associations de Tellin (Cfr Fiche 1.1).

## **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

## **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Local communal mis à la disposition du projet.

## **PROGRAMME DE RÉALISATION**

### **Les conditions préalables**

/

### **Les tâches déjà réalisées**

- Appel aux bénévoles publié dans le bulletin communal de mai 2016



**Sans doute en avez-vous déjà entendu parler !**

Les Repair Cafés sont des initiatives citoyennes locales qui visent à redonner vie aux objets trop souvent destinés à la poubelle.

Les Repair Cafés sont des endroits conviviaux où des personnes bénévoles se mettent à disposition d'autres personnes pour réparer ensemble des objets, pour que la réparation redevienne une action normale de la vie quotidienne.

Et tout cela, autour d'une tasse de café et dans la bonne humeur !

**Vous avez un peu de temps à consacrer ?**

**Vous êtes un brin bricoleur ?**

**Vous avez des connaissances dans un domaine précis ?**

**Vous avez envie de rendre service ?**

**Alors faites-vous connaître auprès de nous pour démarrer ensemble le projet et contribuer à une démarche de consommation durable.**

**Intéressés ?**

Contactez-nous au 084/36 66 85 (Isabelle Dory – Plan cohésion sociale Tellin) ou via mail [isabelle.dory@tellin.be](mailto:isabelle.dory@tellin.be)

Si vous ne connaissez pas encore les Repair Cafés, vous pouvez consulter leur site : [www.repaircafe.be](http://www.repaircafe.be)

Une initiative du conseil consultatif communal des aînés, du plan cohésion sociale et du cpas



### Les tâches restant à réaliser

ETAPES DE MISE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontre avec les personnes qui ont répondu à l'appel,</li><li>• Lancement d'un second appel aux bénévoles et dons,</li><li>• Contact avec l'association,</li><li>• Mise en place du Repair,</li><li>• Inauguration (local temporaire),</li><li>• Campagne de communication afin de faire connaître l'initiative auprès des habitants,</li><li>• Installation dans la Maison des associations.</li></ul>

### PORTEUR DE PROJET

Commune de Tellin

### PARTENAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE

- CPAS
- CCCA
- GAL Nov'Ardenne (axe économie)

### ESTIMATION GLOBALE DU COÛT ET SOURCES DE FINANCEMENT

PROJET	PRIX TOTAL en € HT	FINANCEMENT
Aide à l'installation du Repair – café	/	Prise en charge par la commune dans le cadre de son Plan de Cohésion Sociale
Communication sur le Repair Café	/	Prise en charge par la commune dans le cadre de son bulletin communal et site Internet
<b>TOTAL (hors mise en œuvre)</b>	<b>/</b>	
<b>TVA 21%</b>	<b>/</b>	
<b>Total TTC</b>	<b>/</b>	

### INDICATEURS DE RÉALISATION

Indicateur	Valeur cible	Source
Le nombre de bénévoles et de dons	Dans les 3 ans : 10 bénévoles Une trentaine de dons	Commune
Le nombre de dates programmées	Au moins 6 fois par an	Repair Café

### INDICATEURS DE RÉSULTAT

Indicateur	Valeur cible	Source
Le nombre de personnes qui fréquentent le Repair Café.	100 personnes par an	Repair Café
Le nombre d'objets réparés	200 objets par an	Repair Café

### DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS

<u>Environnement</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ce projet encourage la réparation et une consommation plus durable des objets. Il aura donc un impact sur les quantités de déchets jetés.</li></ul>
<u>Social et culturel</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le projet va permettre de créer un nouvel espace de rencontres et d'échanges et ainsi soutenir la vie locale.</li><li>• Le projet s'adresse à tous et permet aux personnes qui rencontrent plus de difficultés à ne pas devoir acheter de nouveaux objets.</li></ul>
<u>Economique</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le projet va permettre à tout un chacun de faire des économies et ainsi de pouvoir utiliser l'argent à d'autres projets ou besoins.</li></ul>

**ORIGINE DE LA DEMANDE**

- CLDR
- Commune

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE /**

**OBJECTIFS POURSUIVIS**

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
✓	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

**LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS DU**

**PCDR**

1.6 : Achats énergie  
2.6 : Communication  
3.3 : Centre administratif  
Mise en œuvre de l'ensemble du PCDR

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à mettre en place une dynamique interservices au sein de l'Administration communale de Tellin.

Celle-ci aura pour objectifs d'une part de mobiliser les services autour de la mise en œuvre du « PCDR/A21L » et d'autre part d'insuffler et d'impulser une « culture quotidienne du développement durable » au sein de l'Administration.

La plateforme interservices aura ainsi pour missions :

- de mobiliser les services autour d'un programme interne d'actions en matière de développement durable Pour ce faire, elle élaborera et mettra en œuvre un programme d'actions interne destiné à intégrer le développement durable dans le fonctionnement quotidien des services communaux. Ainsi, elle abordera notamment les thématiques liées à l'achat de consommables responsables, à la gestion des déchets, à la réduction de la consommation d'énergie, à la consommation rationnelle de l'eau, à la mobilité du personnel, à l'alimentation durable au sein des écoles communales, ...
- d'améliorer la communication interne pour davantage de coordination et de transfert d'informations entre les services et ce, afin de favoriser la transversalité des services communaux et para-communaux dans la mise en œuvre des projets et actions.
- d'inciter le personnel communal à développer une meilleure communication vers la population, par exemple en valorisant les mesures prises en interne qui soulignent l'exemplarité des services communaux en matière de développement durable.
- d'intégrer de façon systématique la préoccupation pour le développement durable dans les réflexions visant l'élaboration d'actions, de projets, de programmes et ce, quelle que soit leur nature ou leur ampleur.
- d'établir des liens entre les projets et programmes sectoriels communaux et l'ODR Agenda 21 Local : avoir le réflexe de consulter le PCDR lors de l'établissement des objectifs et projets des programmes sectoriels communaux. En effet, le PCDR comprend de nombreuses données et analyses récentes du territoire (statistiques, cartographiques, démographiques, environnementales...) sur de nombreuses thématiques mais également une stratégie de développement composée d'objectifs et de projets pour lesquels les différents services pourront œuvrer ; faire le point sur l'état d'avancement des projets, coordonner les interventions...

La plateforme sera composée de représentants des différents services et fonctions de l'administration communale : commune, CPAS, écoles, ...

## **JUSTIFICATION**

Le projet se justifie par le fait que la commune de Tellin a décidé de se doter d'un Programme Communal de Développement Rural dans la philosophie d'un Agenda 21 Local.

La préoccupation du développement durable est donc un élément important de la stratégie de développement, qui sera prise en compte dans le cadre de tous les projets qui seront développés.

Pour la Commune, la FRW et la CLDR, il est primordial que l'administration communale montre l'exemple en développant en interne une démarche de gestion et de fonctionnement durable des services.

De plus, des actions durables internes à l'administration communale et l'analyse du caractère durable des projets et initiatives communales permettront d'engendrer des impacts positifs dans les trois piliers du Développement durable en diminuant l'empreinte écologique de la commune tout en améliorant son fonctionnement.

Afin d'organiser et de coordonner cette dynamique interne, la Fondation Rurale de Wallonie a proposé à la Commune et à la CLDR la mise en place d'une plateforme interservices.

## **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

La CLDR a estimé que cette action était un des éléments clé de la réussite de l'Opération de Développement Rural et a décidé de le retenir dans les projets et actions prioritaires.

## **LOCALISATION**

L'ensemble du territoire

## **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

## **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Sans objet

## **PROGRAMME DE RÉALISATION**

### **Les conditions préalables**

/

### **Les tâches déjà réalisées**

/

### **Les tâches restant à réaliser**

<b>ETAPES DE MISE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Définition et proposition d'un mode de fonctionnement au Collège.</li><li>• Mise en place de la plateforme.</li><li>• Proposition d'un plan d'actions au Collège.</li><li>• Communication interne et externe.</li><li>• Mise en œuvre et évaluation.</li></ul>

### **PORTEUR DE PROJET**

- La Directrice générale

### **PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE**

- Les membres de l'administration communale et des différents services tels que l'OT, le CPAS, les écoles, le complexe sportif.
- La Fondation Rurale de Wallonie

### ESTIMATION GLOBALE DU COÛT ET SOURCES DE FINANCEMENT

PROJET	PRIX TOTAL en € HT	FINANCEMENT
Fonctionnement de la plateforme		Prise en charge par la commune
Actions et projets mis en place		Prise en charge par la commune

### INDICATEURS DE RÉALISATION

Indicateur	Valeur cible	Source
Le nombre de réunions annuelles de la plateforme	Min 4 réunions par an	Directrice générale
Le taux de participation des membres de la plateforme	Min 80%	Directrice générale

### INDICATEURS DE RÉSULTAT

Indicateur	Valeur cible	Source
Le taux de satisfaction des employés communaux	Min 75%	Directrice générale (via enquête de satisfaction réalisée 1 an après la mise en place de la plateforme)
Le nombre de projets et d'actions menés	Min 2 actions et projets par an	Directrice générale
Les consommations énergétiques et de consommables au sein de l'administration	Diminution de 5% de la consommation	Directrice générale

### DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS

<b><u>Environnement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La plateforme organisera des projets concrets au sein de l'administration communale afin de diminuer les consommations énergétiques et la consommation des fournitures de bureaux telles que papier, encres, ....</li><li>• Des actions destinées à améliorer le cadre durable des abords extérieurs des bâtiments communaux pourront être organisées par la plateforme : parterres « au naturel », installation d'hôtels à insectes, de nichoirs, ...</li></ul>
<b><u>Social et culturel</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La mise en place de la plateforme va permettre de renforcer la cohésion interne de l'administration : rencontre des agents communaux, coopérations entre les services, ...</li><li>• La plateforme réalisera des actions destinées à améliorer la communication vers les habitants et ainsi renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.</li></ul>
<b><u>Economique</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les projets menés par la plateforme permettront de diminuer les coûts de fonctionnement de l'administration et ainsi de dégager des budgets pour mener de nouveaux projets notamment destinés à soutenir l'économie locale.</li></ul>

---

## LOT 2

---

**Remarque générale** : Sauf mention contraire, les indicateurs sont définis pour la période 2017-2027.

#### ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- Appel à projets
- CLDR
- CLDR projet : Salle Concordia

#### LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

#### LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS

#### DU PCDR

- 1.1 : Maison des Associations
- 1.3 : Accès PMR
- 3.20 : Réseau de chaleur

#### DESCRIPTION

Le projet concerne la rénovation de la salle Concordia de Tellin.

Ce projet de rénovation devra intégrer les éléments suivants :

- La salle Concordia est une salle polyvalente qui accueille différents types d'événements. Son agencement devra donc permettre de proposer un lieu modulable et pratique, tout ne réduisant pas la capacité actuelle de la salle.
- La scène doit être maintenue et équipée afin de pouvoir accueillir et organiser des spectacles, concerts,... Des équipements tels que des projecteurs, barres de fixation pour les éclairages, pendillons, coulisses, etc., seront prévus.
- L'espace bar sera réaménagé afin de faciliter son utilisation.
- Une cuisine sera créée. Celle-ci aura un accès direct vers la salle. Un accès depuis la cuisine vers l'extérieur est nécessaire
- Les loges et espaces techniques et de rangement devront être réaménagés à proximité de la scène.
- La possibilité d'installer des gradins démontables sera étudiée.
- Les sanitaires seront réaménagés en incluant une toilette PMR.

En ce qui concerne l'accès à la salle, celui-ci sera organisé via la porte d'entrée qui se trouve sur le côté gauche de la salle.

L'aspect « ancien cinéma » de la salle devra être sauvegardé. Ainsi, les portes d'entrée (façade avant) seront si possible maintenues. La fonction du balcon sera aussi étudiée. La transformation de celui-ci (tout en maintenant un aspect « balcon ») en espace technique pour la gestion des spectacles et petit bureau devra être étudiée.

En ce qui concerne les équipements techniques et énergétiques de la salle, le projet qui sera développé devra également intégrer :

- L'éclairage de toute la salle en tenant compte des différents espaces et de leurs fonctions.
- L'isolation thermique continue de l'ensemble du bâtiment (toit et façades).
- L'isolation acoustique intérieure et extérieure (pour préserver le voisinage).
- La mise en conformité aux normes SRI et d'application en matière d'électricité.
- Le remplacement des menuiseries portes côté rue) afin d'améliorer les aspects isolations thermiques et acoustiques tout en augmentant l'apport de lumière naturelle.
- Une connexion internet.

L'intégration du bâtiment dans la politique durable mise en place par la commune avec notamment :

- l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit : en prenant en compte les besoins en puissance électrique des activités qui y seront organisées.
- l'installation d'une citerne pour récolter l'eau de pluie et l'utiliser au niveau des sanitaires.
- L'installation d'un chauffage performant et son raccordement (dans une phase ultérieure) au réseau de chaleur qui sera installé sur l'ensemble du site du Grand Pachy (cfr Fiche 3.17).

L'accès pour les personnes à mobilité réduite sera aussi intégré dans le projet.

Au niveau des abords du bâtiment :

- Un parking de capacité adaptée à la salle sera aménagé à l'arrière du bâtiment. Toutefois, il convient que cette question soit étudiée de manière globale sur le site du Grand Pachy afin de proposer un parking qui répond à l'ensemble des besoins (Maison des Associations, Office de Tourisme, Centre administratif) et en cohérence avec la gestion de l'ensemble des flux de circulation.
- Les abords directs de la salle devront être sécurisés pour les enfants jouant dehors pendant qu'une activité se déroule dans la salle.
- L'espace situé entre la salle Concordia et la Maison des associations sera aménagé afin d'être plus accueillant et convivial. Un préau pourrait être imaginé afin de créer un petit espace couvert.

## **JUSTIFICATION**

Située au centre de Tellin, cette salle de plus de 600 m<sup>2</sup> accueille des manifestations festives et culturelles de la commune et ce, depuis plus de soixante ans. Propriété communale, la salle est mise à disposition d'un comité de gestion composé de Tellinois par voie de convention.

Si régulièrement, des travaux de maintenance et d'amélioration de certains points problématiques (ex : gestion des entrées et sorties à proximité de la N899), force est de constater que le bâtiment ne propose plus une infrastructure et des équipements aux normes et permettant d'accueillir des manifestations dans de bonnes conditions.

Lors des consultations villageoises puis dans le cadre des différents moments de la démarche participative, les habitants ont émis le souhait de voir cette salle rénovée.

En effet, les habitants estiment que le fait de pouvoir disposer d'une salle de grande capacité (la seule de la commune) est un atout pour la commune et la vie associative. De par sa capacité, la salle peut accueillir toutes sortes d'événements en ce compris des événements pour les jeunes (bals). Les Tellinois, et notamment les parents de jeunes, estiment qu'il est important de pouvoir proposer un lieu où ces jeunes peuvent organiser leurs soirées et bals et ainsi éviter qu'ils ne fassent de nombreux kilomètres en voiture pour sortir le week-end.

Compte tenu de la forte proportion de jeunes dans la population tellinoise, du panel d'activités qui se déroulent chaque année, des demandes des habitants pour des salles permettant d'accueillir des événements familiaux (mariages, enterrement laïque, ...), du fait que la salle Concordia est la seule salle de grande capacité de la commune, de la localisation de la salle (centre de Tellin, à proximité des lieux de services, d'activités et de la future Maison des associations), la CLDR a estimé que Tellin devait garder cette infrastructure et la rénover afin de disposer d'un équipement adapté aux normes et aux besoins.

De plus, pouvoir disposer d'une grande salle à proximité immédiate de la maison des associations (Cfr Fiche 1.1) sera un atout pour les acteurs culturels et associatifs de la commune. Cette rénovation permettra donc de dynamiser le centre Tellin, de restaurer et maintenir un lieu auquel les tellinois sont très attachés, d'offrir aux habitants une infrastructure polyvalente de qualité destinée à accueillir des activités associatives, sportives et culturelles.

## ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

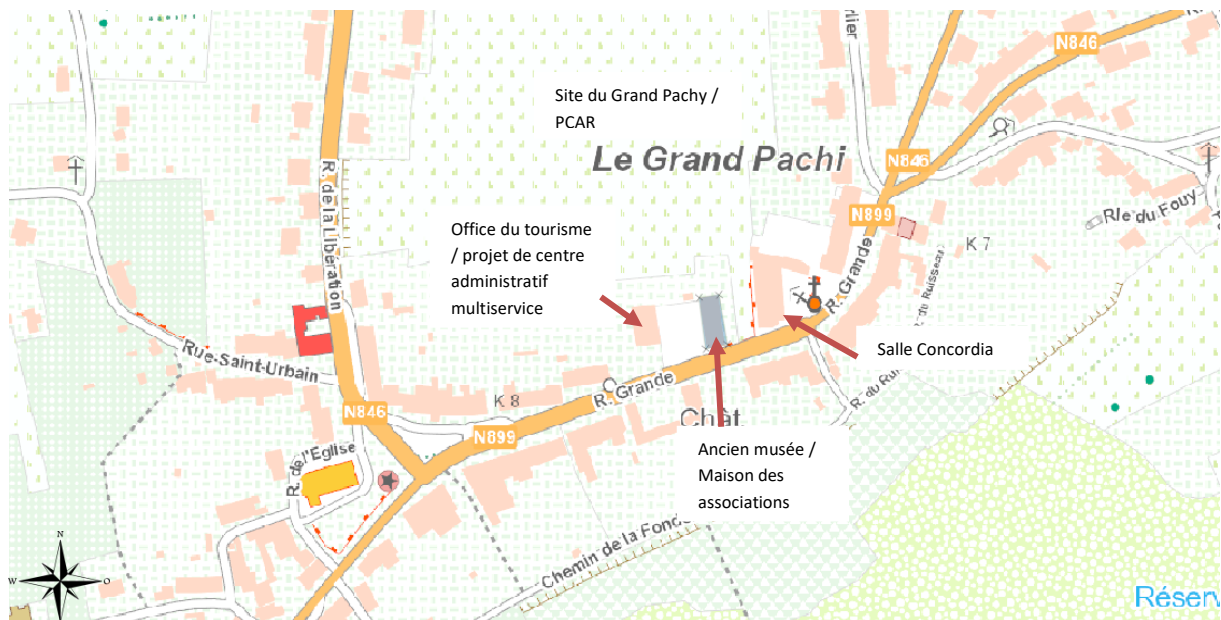
Compte tenu que la salle Concordia est déjà fonctionnelle, la CLDR a retenu ce projet en deuxième priorité (Lot 2).

### LOCALISATION

**Salle Concordia, rue Grande, 6927 Tellin**



Carte 1 :5.000 ème

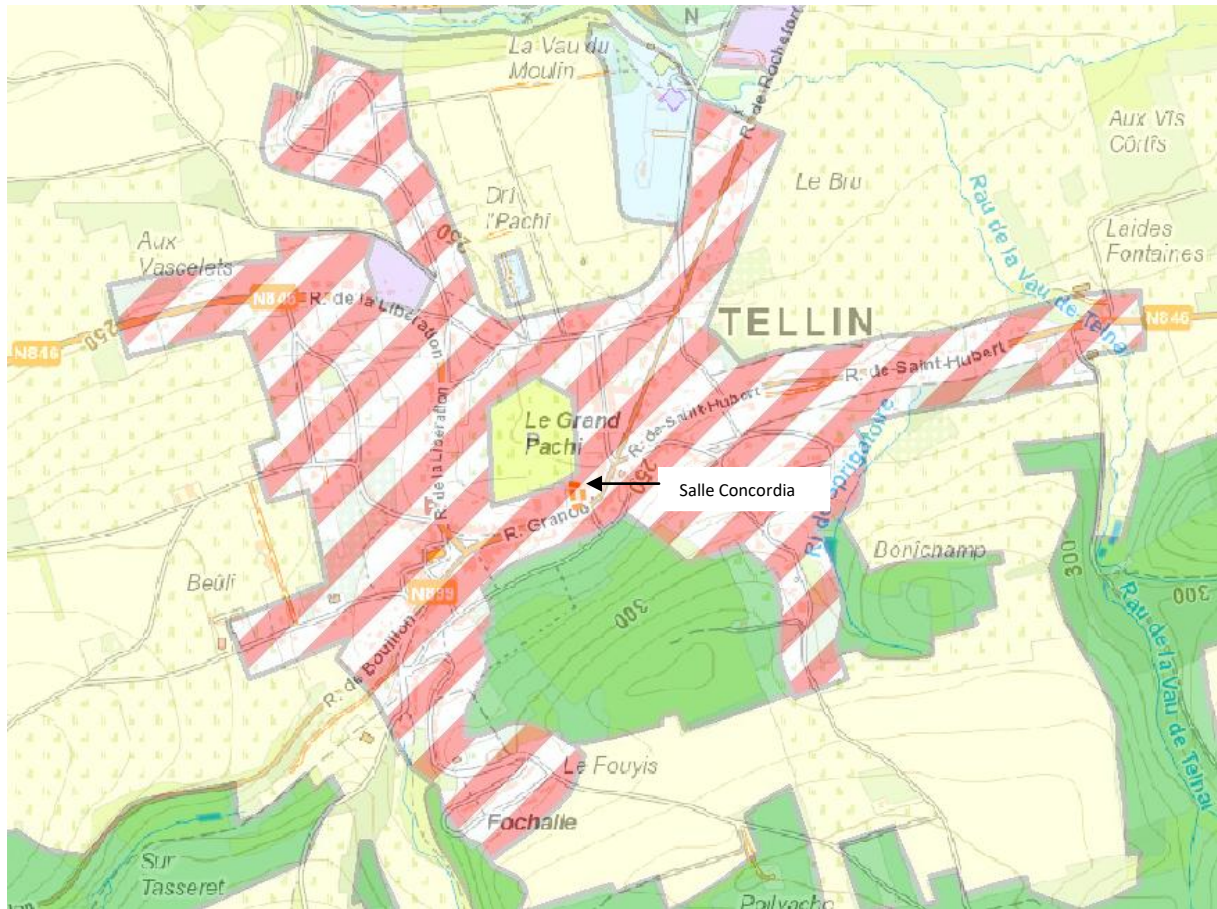


Carte 1 :2500 ème



## **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Zone d'habitat à caractère rural



## **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Propriété de la commune de Tellin.

## **PROGRAMME DE RÉALISATION**

### **Les conditions préalables**

/

### **Les tâches déjà réalisées**

/

### **Les tâches restant à réaliser**

#### **ETAPES DE MISE EN OEUVRE**

- Rédaction d'un cahier des charges pour la mission d'architecture et mise en adjudication selon la loi sur les marchés publics.
- Mise en place d'un Comité de suivi (Comité de gestion, commune, riverains, acteurs associatifs et culturels).
- Définition des aménagements.
- Demande de permis d'urbanisme et de subventions.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux d'aménagement.

#### **PORTEUR DE PROJET**

- Commune de Tellin

#### **PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE**

- Comité de gestion de la salle Concordia
- Acteurs associatifs et culturels
- Riverains

SOURCES DE FINANCEMENTS
Développement rural
UREBA
Commune
Fédération Wallonie Bruxelles

### **INDICATEURS DE RÉALISATION**

Indicateur	Valeur cible	Source
La diminution du coût de gestion et énergétique du bâtiment	-20%	Gestionnaire de la salle

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT**

Indicateur	Valeur cible	Source
Le nombre d'activités organisées et accueillies dans la salle	+25%	Gestionnaire de la salle
Le nombre d'occupation par des associations et groupements de Tellin	+20%	Gestionnaire de la salle
Le nombre de particuliers sollicitant la location de la salle	+20%	Gestionnaire de la salle

### **DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS**

<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation respectueuse de l'environnement.</li> <li>• Utilisation de produits issus du recyclage notamment au niveau des travaux d'isolation.</li> <li>• Mise en place de l'utilisation d'énergies renouvelables.</li> </ul>
<b>Social et culturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménagement d'un équipement qui permet de soutenir la vie associative tout en impulsant la création de liens intergénérationnels, les rencontres, la convivialité...</li> <li>• Soutien aux comités locaux, acteurs importants du dynamisme social du village et de la commune.</li> </ul>
<b>Economique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts sur l'emploi local lors des travaux de rénovation et dans le cadre du fonctionnement de la salle : fournisseurs locaux.</li> </ul>



Vues intérieure de la salle et de ses espaces de stockage.

#### ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- Appel à projets
- CLDR

#### LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
✓	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
✓	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

#### LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS

#### DU PCDR

3.13 : ADL

#### DESCRIPTION

Le projet consiste en la création d'un atelier rural soit via la construction d'un nouveau bâtiment soit par l'aménagement d'un bâtiment existant, pour ensuite le louer pour une durée limitée aux TPE et PME.

L'atelier rural a pour objectif de soutenir le lancement ou le développement d'entreprises en leur évitant de lourds investissements de départ pour l'achat d'un bâtiment. Il constitue donc un soutien non négligeable dans un projet d'entreprise.

Afin de soutenir le développement d'activités, la commune de Tellin souhaite se doter d'outils encore non présents sur le territoire communal.

A ce stade de la fiche-projet, aucun lieu spécifique n'a été retenu pour la localisation de cet atelier.

Préalablement à la mise en place du projet, le ou les sites les plus appropriés pour accueillir cette nouvelle infrastructure seront définis en prenant en considération les points suivants :

- L'atelier rural doit se trouver dans une zone urbanisable au plan de secteur telle qu'une zone d'activité économique, une zone d'habitat, une zone d'habitat à caractère rural ou une ZACC.
- L'atelier devra être facilement accessible, en ce compris pour des gros charrois.
- La cohabitation et la compatibilité des activités avec la vocation résidentielle du lieu.
- Les propriétés communales et/ou les propriétés qui peuvent facilement être acquises par la commune seront privilégiées.

L'atelier se présentera sous forme d'un espace modulable afin d'être le plus polyvalent possible et ainsi pouvoir accueillir une diversité importante d'activités. La surface proposée pourra également être définie sur base d'une étude de marché réalisée auprès de différents indépendants et entreprises et d'un benchmarking des ateliers existants dans la région. Cette étude permettra ainsi de définir le type d'équipement à mettre en place afin de répondre de manière optimale aux attentes tout en proposant un équipement complémentaire à ce qui existe déjà dans les environs.

Complémentairement à cet espace, on trouvera des bureaux administratifs, des espaces sanitaires, un local « repas », un local technique (chaufferie).

Lors de la construction ou de l'aménagement de l'atelier, une attention particulière sera portée à l'accessibilité des PMR et aux aspects environnementaux tant au niveau du bâtiment que de l'aménagement des abords (végétalisation).

Les loyers qui seront perçus par la commune de Tellin (ainsi que l'argent en cas de revente) seront réinvestis dans un autre projet du PCDR ou dans la construction d'un second atelier.

## **JUSTIFICATION**

Comme développé dans la partie I du présent PCDR, la commune de Tellin dispose de deux zones d'activités économiques. La première de 2 ha est entièrement occupée par des entreprises et ateliers communaux. L'autre de 9,43 ha, qui a pour vocation le développement de l'industrie du bois, est actuellement vide. Celle-ci s'adressera davantage à des entreprises de grande taille.

La commune ne dispose donc plus de réponses aux demandes des petites entreprises ou indépendants, contraints de s'installer ailleurs.

La CLDR a donc souhaité soutenir la mise en place d'une infrastructure qui permettrait de garder et/ou développer des petites entreprises dans la commune.

L'atelier rural a été retenu comme une des solutions les plus adaptées aux besoins des entreprises locales qui désirent garder un ancrage local.

L'atelier rural a pour fonction de soutenir de jeunes entreprises lors de leur lancement, période critique, en leur évitant des investissements lourds de départ pour l'achat d'un bâtiment. Une ou plusieurs entreprises peuvent être accueillies, en fonction de la taille de l'atelier et de celle des entreprises. Suite au développement de l'entreprise, une possibilité lui est donnée de racheter le bâtiment.

L'atelier rural vise donc à soutenir le développement d'équipements et de produits innovants en soutien aux activités économiques, un des objectifs définis par la CLDR lors de l'élaboration de la stratégie du PCDR. Cette initiative permettra de stimuler la création d'activités et l'emploi local, et aura pour corollaire des rentrées financières pour la commune.

## **ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

La CLDR estime ce projet important, vu ses impacts sur l'économie locale et vu le fait qu'en s'installant dans un village, l'atelier permettra de soutenir une mixité habitat-activité économique. Toutefois, étant donné qu'aucun lieu d'implantation n'est actuellement identifié, la CLDR a souhaité que ce projet figure en lot 2.

## **LOCALISATION**

A définir dans le cadre d'une étude préalable.

## **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

A préciser dans le cadre d'une étude préalable.

## **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

A préciser dans le cadre d'une étude préalable.

## **PROGRAMME DE RÉALISATION**

### **Les conditions préalables**

- Réalisation d'une étude de marché et définition des caractéristique de l'atelier rural et du/des lieux d'implantation le(s) plus approprié(s).

### **Les tâches déjà réalisées**

/

### Les tâches restant à réaliser

ETAPES DE MISE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Choix de la localisation.</li><li>• Si nécessaire, acquisition du terrain ou du bâtiment.</li><li>• Rédaction d'un cahier des charges pour la mission d'architecture et mise en adjudication selon la loi sur les marchés publics.</li><li>• Définition des aménagements.</li><li>• Demande de permis d'urbanisme et de subventions.</li><li>• Définition des critères d'éligibilité des entreprises et des règles de location.</li><li>• Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.</li><li>• Adjudication et réalisation des travaux d'aménagement.</li><li>• Gestion des locations et suivi.</li></ul>

### PORTEUR DE PROJET

- Commune de Tellin

### PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE

SOURCES DE FINANCEMENTS
Développement rural
SPW
Commune

### INDICATEURS DE RÉALISATION

Indicateur	Valeur cible	Source
L'augmentation de la superficie d'équipements adaptés et proposés aux entreprises	+100%	Commune

### INDICATEURS DE RÉSULTAT

Indicateur	Valeur cible	Source
Le nombre d'entreprises installées	Min 1 entreprise	Commune
Le nombre d'emploi créés	Min 1 emploi/entreprise	Commune

### DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS

<b><u>Environnement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale durable par la qualité architecturale de l'atelier et l'utilisation de matériaux durables mais aussi par le soutien d'activités et d'entreprises qui s'engagent en faveur de l'environnement. Cet engagement pourrait être un critère d'éligibilité pour l'accès à l'atelier.</li></ul>
<b><u>Social et culturel</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'atelier rural est par définition destiné aux TPE et PME et donc à des activités qui peuvent s'insérer dans des noyaux villageois, ce qui est très positif pour la mixité des fonctions et la dynamique rurale.</li></ul>
<b><u>Economique</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'atelier aura pour vocation d'encourager la création d'emplois et d'activités et de soutenir les petites entreprises existantes en phase de démarrage et d'extension.</li><li>• Les entreprises qui se développeront dans l'atelier créeront des synergies avec les acteurs économiques du territoire.</li></ul>

**ORIGINE DE LA DEMANDE**

- Consultations villageoises
- Appel à projets
- CLDR

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE /****OBJECTIFS POURSUIVIS**

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
✓	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

**LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS****DU PCDR**

- 3.16 : Ruche

**DESCRIPTION**

Le projet porte sur la mise à disposition de terrains à des producteurs locaux.

Dans un premier temps, la commune établira un cadastre des propriétés communales disponibles ou mises en location dans le cadre de baux agricoles : localisation, superficie, fin du bail.

Ensuite, en concertation avec un groupe de projet composé d'agriculteurs, la commune identifiera les terrains qui seront proposés aux producteurs locaux qui s'inscrivent dans une agriculture paysanne.

L'agriculture paysanne est une agriculture durable, qui répond à des critères d'ordre social, économique et environnemental et qui vise le maintien de la qualité gustative et sanitaire des produits (source : GASAP.be)

Les aspects sociaux sont notamment la valorisation du patrimoine humain (savoir-faire), le respect des conditions de travail décentes (horaires, sécurité...), la rémunération juste et équitable de la main-d'œuvre ; le développement de partenariats avec d'autres acteurs du monde rural (fromagers, acteurs culturels, gîtes ruraux...),...

Les aspects environnementaux concernent le respect de la nature, la préservation de la vie du sol et des écosystèmes, la valorisation des ressources abondantes et l'économie des ressources rares, le renforcement de la diversité des variétés animales et végétales, de préférence indigènes, la limitation de la consommation d'énergie (mécanisation, transport, chauffage, conservation, emballage...), l'interdiction de l'emploi d'intrants agricoles chimiques (pesticides et engrais).

Les aspects économiques portent sur le fait de proposer des produits à des prix démocratiques, la recherche de transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles, la maximisation de l'autonomie dans le fonctionnement des fermes (production agricole en autonomie : recours à des engrais verts pour fertiliser les cultures, production locale de l'alimentation du bétail, etc.), le travail en circuit court,...

Un cahier des charges reprenant les critères de l'agriculture paysanne et les conditions de mise à disposition sera établi.

Un appel sera ensuite lancé auprès des agriculteurs du territoire et de candidats préalablement identifiés. Pour ce faire, la commune sollicitera la collaboration d'associations telles que Terre en Vue, le Réseau Wallon des Maraîchers,...

Afin de sensibiliser les agriculteurs de la commune à participer à ce projet, des visites d'expériences seront organisées, ainsi que des rencontres avec des agriculteurs qui ont fait évoluer leurs productions.

## **JUSTIFICATION**

Le diagnostic du territoire et de son activité agricole a démontré que ce secteur connaissait des profondes mutations : diminution du nombre d'exploitations, augmentation des superficies, une difficulté d'accès aux terres, trop peu de diversification et de circuits courts,...

Dans sa démarche de développement durable et de soutien à l'économie locale, la commune et la CLDR ont proposé de mettre en place un projet qui combinerait installation d'activités plus en relation avec les ressources naturelles et développement de nouvelles activités économique-agricoles.

La mise à disposition de terrains pour des activités agricoles et maraîchères durables est la piste retenue.

## **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

La volonté de pouvoir attirer sur le territoire de nouveaux producteurs mais aussi d'encourager les agriculteurs Tellinois à diversifier leurs productions et à prendre une part active dans le développement durable de la commune.

## **LOCALISATION**

Ensemble du territoire

## **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Zone agricole.

## **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Propriétés de la commune de Tellin

## **PROGRAMME DE RÉALISATION**

### **Les conditions préalables**

### **Les tâches déjà réalisées**

/

### **Les tâches restant à réaliser**

<b>ETAPES DE MISE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Cadastre des terrains</li><li>• Cahier des charges</li><li>• Appel à candidature</li><li>• Mise à disposition des terrains</li><li>• Suivi et renouvellement de l'action</li></ul>

<b>SOURCES DE FINANCEMENTS</b>
Commune

### **PORTEUR DE PROJET**

- Commune de Tellin

### **PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE**

- Agriculteurs
- Terre en vue
- Réseau Wallon des maraîchers



### **INDICATEURS DE RÉALISATION**

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source</b>
La mise à disposition de terrains	10% des terrains communaux loués via des baux agricoles	Commune

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT**

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source</b>
Le nombre de nouveaux producteurs sur le territoire	+5%	Commune/SPF
Le développement des ventes par circuits courts	Au moins 2 nouveaux points de vente	Commune

### **DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS**

<b><u>Environnement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le développement d'une agriculture paysanne qui respect l'environnement et les ressources naturelles.</li></ul>
<b><u>Social et culturel</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le projet implique le respect d'aspects sociaux durables : bien-être au travail, rémunération juste,...</li></ul>
<b><u>Economique</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le développement d'activités durables privilégiant les circuits courts permettant d'augmenter le chiffre d'affaires des producteurs.</li></ul>

## ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- Appel à projets
- CLDR

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
✓	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS

### DU PCDR

3.7 : balades didactiques

## DESCRIPTION

Le projet porte sur l'identification, la restauration et la mise en valeur des différents éléments qui constituent le patrimoine de la commune de Tellin.

Pour ce faire, le projet sera développé selon différentes étapes :

### **1. Inventaire des éléments du patrimoine et du petit patrimoine.**

Le patrimoine de Tellin est repris dans différents inventaires (inventaire des sites et monuments classés, inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique,...), mais il n'existe pas encore d'inventaire global de l'ensemble du patrimoine de la commune.

L'objectif de cet inventaire est donc d'identifier tous les éléments du patrimoine bâti et non bâti : chapelle, monument, point d'eau, point de vue remarquable, arbre et haie remarquables, etc, et de rédiger, pour chacun, une fiche de présentation (photographies, location avec coordonnées GPS, origine et date, état général, événements et anecdotes historiques et locaux liés à l'élément patrimonial).

Ce travail d'inventaire sera organisé dans un esprit « participatif ». Ainsi, le comité en charge de ce travail ira à la rencontre des comités locaux, des habitants des villages,... afin de compléter l'inventaire et de collecter les éléments relatifs à l'histoire et aux anecdotes liées à ce patrimoine.

Un appel à contribution sera lancé afin d'avoir des informations. Des soirées spécifiques et conviviales pourront également être organisées dans les villages.

Toutes les données collectées et établies seront conservées sous forme de « centre de documentation » qui sera disponible et consultable à la bibliothèque. Une base de données numérique reprenant l'ensemble des informations sera également établie et consultable via Internet.

### **2. Définition des priorités pour les interventions de mise en valeur et/ou de rénovation.**

Sur base de l'inventaire exhaustif, les priorités seront définies sur base de différents critères tels que l'état du bien, l'importance et l'urgence des interventions, les opportunités de subvention, l'intérêt touristique (ex : situé sur une promenade, organisation de visites guidées, ...) la situation au niveau de la propriété, ...

## **3 Mise en valeur du patrimoine**

En ce qui concerne les biens privés, les propriétaires seront sensibilisés à la mise en valeur de leur patrimoine. Ils seront également informés des subventions existant en la matière et des démarches à effectuer.

En ce qui concerne les biens publics, la commune établira son programme d'intervention sur base des priorités définies ci-avant et des opportunités financières. Pour chaque élément, il sera précisé si le travail peut être réalisé directement par les ouvriers communaux, par une entreprise spécialisée, s'il nécessite l'introduction d'un dossier de subvention... Un programme d'entretien sera également établi et mis en place (nettoyage des abords,...).

La mise en valeur consiste à améliorer l'état, l'accessibilité, la visibilité (éclairage, signalisation, information, fleurissement, ...) et les abords (espace de repos, plantations,...) des éléments du patrimoine. Une attention toute particulière sera accordée au patrimoine identifié par les habitants et la CLDR dans le cadre de l'élaboration du PCDR, à savoir le lavoir de Resteigne, le pont des Fornès et l'arboretum.

Complémentairement aux « travaux », des actions de sensibilisation seront organisées afin de toucher différents publics (écoles, habitants, touristes, etc) à l'existence de ce patrimoine. Ces actions pourront se faire via une édition d'une brochure, la mise en place de sentiers découverte thématiques (en partenariat avec le GAL Nov'Ardenne et ce, dans le cadre de leurs actions « tourisme »), l'organisation de visites guidées, ...

### **JUSTIFICATION**

La population est consciente de la qualité du patrimoine bâti et paysager de la commune, et considère que le maintien de ce patrimoine est un enjeu fondamental. Pour les habitants, il est primordial de pouvoir transmettre à leurs enfants et aux générations suivantes les traces et témoignages de la vie dans les villages. De plus, la valorisation du patrimoine participe à soutenir la vocation touristique de la commune.

Selon la population, tout le patrimoine telloinois n'est pas connu. Si l'on ne veut pas perdre trace de ces éléments qui constituent l'histoire de la commune tels que murs, fontaines, lavoirs, potales ..., mais aussi les petites histoires et anecdotes qui enrichissent la vie des villages, il faut pouvoir les identifier précisément. Ceux-ci estiment également que certains lieux manquent d'entretien et sont dégradés. L'entretien, la restauration et la mise en valeur de ce petit patrimoine méritent donc une attention plus soutenue.

Enfin, la mise en place de ce projet permettra de renforcer les liens entre les habitants qui seront invités à s'exprimer sur leur village, à participer à l'inventaire.

### **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

Le travail déjà réalisé par l'Office de Tourisme qui servira de base à la dynamique.

### **LOCALISATION**

Ensemble de la commune

### **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

### **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Propriétés publiques et privées

## **PROGRAMME DE RÉALISATION**

### **Les conditions préalables**

- Constitution d'un comité « Petit patrimoine »

### **Les tâches déjà réalisées**

- Premier inventaire réalisé par l'Office du Tourisme

### **Les tâches restant à réaliser**

<b>ETAPES DE MISE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Elaboration d'une fiche d'inventaire</li><li>• Information de la population de l'organisation de l'inventaire et invitation à y fournir des informations</li><li>• Inventaire du petit patrimoine</li><li>• Sélection des éléments à restaurer et à valoriser</li><li>• Réalisation des actions de mise en valeur</li></ul>

<b>SOURCES DE FINANCEMENTS</b>
Petit patrimoine Populaire Wallon
Propriétaires : Commune, privés

### **PORTEUR DE PROJET**

- Comité « Petit Patrimoine »

### **PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE**

- CLDR
- CCATM
- PCDN
- Comité de développement touristique et culturel /Office de Tourisme
- Gal Nov'Ardenne
- Habitants
- FRW

## **INDICATEURS DE RÉALISATION**

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source</b>
Mise en place d'un comité « petit patrimoine »	1 comité entre 5 et 10 personnes	Commune/CLDR
Inventaire du patrimoine	Inventaire exhaustif	Comité

## **INDICATEURS DE RÉSULTAT**

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source</b>
Le nombre de projets de rénovation menés	2 par an	Comité
Le nombre de produits de mise en valeur (brochure, visites, parcours thématiques)	2 produits permettant de découvrir le patrimoine	Commune

## **DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS**

<b><u>Environnement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le projet permet de sauvegarder, de restaurer et de promouvoir le patrimoine dans sa globalité</li></ul>
<b><u>Social et culturel</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le patrimoine constitue un élément fédérateur pour la population</li><li>• Mise en place d'un groupe et d'un projet qui va associer l'ensemble de la population et ainsi créer des liens entre les habitants.</li></ul>
<b><u>Economique</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La mise en valeur du patrimoine contribue au développement d'un tourisme doux, soutien à l'économie locale</li></ul>

**ORIGINE DE LA DEMANDE**

- Consultations villageoises
- Appel à projets
- CLDR
- CLDR projet mobilité

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE /**

**OBJECTIFS POURSUIVIS**

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
✓	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

**LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS**

**DU PCDR**

Ensemble des projets liés à l'espace public

**DESCRIPTION**

Le projet vise à réaliser différents aménagements de sécurité routière sur l'ensemble du territoire communal.

Préalablement à l'organisation de ces aménagements, les nombreux constats établis par la CCATM (voir rapport en annexe) seront priorisés par la commune, en collaboration avec la CCATM, des représentants du SPW et de spécialistes tels que la police, le commissaire-voyer.

Cette liste sera ensuite mise en parallèle avec les projets communaux et régionaux qui seront menés dans les prochaines années en matière de voirie, d'égouttage, d'aménagement de d'espaces publics,... et ce, afin de coordonner les interventions.

Dans le cadre de la CLDR projet « espaces publics et mobilité », celle-ci a demandé que le carrefour entre la rue du Centenaire et la rue Léon Charlier à Tellin soit traité de manière prioritaire et ce, sur base des commentaires et propositions émises dans le rapport de la CCATM. La CLDR a tenu à préciser les points suivants :

- Le projet d'aménagement intégrera le petit parc situé à proximité du carrefour ainsi que l'espace devant le cimetière.
- Les priorités des voiries seront mieux définies.
- L'ilot sera repensé afin d'être plus visible et mieux situé.
- Les aménagements permettront de limiter la vitesse et de favoriser les usagers faibles.
- L'espace sera végétalisé, fleuri et du mobilier urbain sera installé.

Les petites interventions telles que les modifications de panneaux de signalisation routière et de police, le marquage de passages pour piétons ou d'espace de stationnement, ...seront réalisées directement par les ouvriers communaux.

Les traversées de village par des routes régionales sont traitées spécifiques dans le cadre de la fiche 3.1.

**JUSTIFICATION**

En février 2014, la CCATM de Tellin a constitué un « Observatoire pour la mobilité, la sécurité et l'aménagement de l'espace public sur le territoire de la commune de Tellin ». L'objectif ce celui-ci était de remettre un état des lieux, des avis et des suggestions en matière de mobilité, sécurité et aménagement de bien-être dans l'espace public sur tout le territoire de la commune.

Les personnes qui composent cet observatoire ont réalisé une visite de tout le territoire communal afin d'observer dans le détail les différents points susceptibles de figurer dans le rapport.

Sur base de ces inventaires, un rapport a été établi avec, pour les différentes problématiques, des ébauches de solution.

Approuvé par la CCATM en février 2016, le rapport a été présenté à la CLDR en date du 24 mars 2016. En effet, la CLDR estime que la problématique de l'insécurité routière, qu'elle soit objective ou subjective, est une préoccupation importante de la population.

C'est pourquoi, afin de garantir la sécurité de tous et la qualité de vie attendue dans tous les villages, de solutionner les problèmes de sécurité des usagers lents mais aussi des automobilistes, de proposer une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la route (usagers lents, automobilistes (locaux et de transit), poids lourds et charroi agricole), la CLDR souhaite que les différents points identifiés dans le rapport soient solutionnés.

### **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

Compte tenu que ce projet implique différents intervenants tels que le SPW, la CLDR a retenu ce projet en priorité 2.

### **LOCALISATION**

L'ensemble du territoire

### **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

A préciser en fonction des lieux.

### **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

A préciser dans le cadre de la réalisation du projet.

### **PROGRAMME DE RÉALISATION**

#### **Les conditions préalables**

- Présentation du rapport au SPW et plus particulièrement des points qui concernent les voiries régionales. Identification des problématiques à intégrer dans les projets en cours et prévus dans les prochaines années.

#### **Les tâches déjà réalisées**

- Réalisation de travaux de sécurisation notamment dans le cadre du Plan de déplacement Scolaire.

#### **Les tâches restant à réaliser**

<b>ETAPES DE MISE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des priorités</li> <li>• Mise en œuvre du projet selon plusieurs phases et compte tenu d'autres projets liés aux voiries et espaces publics.</li> </ul>

<b>SOURCES DE FINANCEMENTS</b>
Développement rural
SPW
Commune

#### **PORTEUR DE PROJET**

- Commune de Tellin ou SPW en fonction du statut des voiries.

#### **PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE**

- SPW
- CCATM
- Police
- Commissaire voyer

### **INDICATEURS DE RÉALISATION**

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source</b>
Aménagements de sécurité routière	Au moins 2 petits travaux réalisés par an par les services communaux et au moins 1 endroit prioritaire aménagé annuellement	Commune

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT**

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source</b>
La diminution du nombre d'accidents	-10%	Zone de Police
La réduction de la vitesse moyenne dans les traversées de villages	-10% de la vitesse moyenne	Zone de Police

### **DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS**

<b><u>Environnement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration du cadre de vie des habitants</li></ul>
<b><u>Social et culturel</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En améliorant la sécurité dans les villages, la convivialité est renforcée</li></ul>
<b><u>Economique</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ces aménagements induiront indirectement des effets économiques positifs, que ce soit pour les petits commerces de proximité, ou pour le secteur touristique qui bénéficiera de villages plus sécurisés et donc plus agréables</li></ul>

## AMÉLIORATION DES OUTILS DE COMMUNICATION ENTRE LA COMMUNE ET LES CITOYENS

**LOT 2-Fiche 2-6**

**Projet matériel**

**Version initiale**

### ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises
- Appel à projets
- CLDR

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
✓	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

### LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS

#### DU PCDR

- 1.8 : Plateforme interservices
- Ensemble des projets

### DESCRIPTION

Le projet vise à améliorer et à renforcer les outils de communication entre la commune et les citoyens.

L'amélioration de la communication passe dans un premier temps par une meilleure organisation interne des services communaux et une meilleure circulation de l'information. Avec la mise en place de la plateforme interservices (cfr Fiche 1.8), les agents communaux pourront organiser, échanger les informations et organiser une diffusion optimale.

Cette plateforme, en partenariat avec le Comité de Développement Touristique et Culturel et des représentants du secteur associatif et sportif, participera également à la mise en place d'une cellule communale « communication ». Celle-ci aura pour mission de définir les axes d'amélioration de la communication et de les mettre en œuvre.

A noter que les points suivants devront être abordés :

- L'amélioration du site Internet communal. Ces améliorations seront de différents types : graphiques, structurelles et concerneront aussi le développement de services en ligne. Une mise en valeur des démarches participatives et de leurs résultats sera envisagée notamment par la mise en ligne d'informations détaillées sur les travaux des différentes commissions et comités participatifs (CLDR, PCDN, Comité de développement Touristique et Culturel,...). Les travaux et projets menés dans le cadre du PCDR auront également une bonne visibilité.
- L'amélioration du bulletin communal afin de le rendre plus attractif. Une cohérence graphique et structurelle sera organisée entre le site Internet et le Bulletin (même univers graphique, organisation de l'information par rubriques,...). La présentation de l'agenda sous forme de calendrier détachable sera étudiée.
- L'édition annuelle d'une guide pratique de Tellin avec les informations et les contacts utiles.
- L'installation d'un panneau d'affichage électronique à Tellin (le long de la N899) afin d'informer sur les événements, les réunions importantes, ...
- L'amélioration des valves d'informations dans les différents lieux publics : administration communale, bibliothèque, EPN, Centre sportif, ...et une organisation de l'information « officielle » et « vie locale ».
- La création d'un welcome pack pour les nouveaux habitants. Il s'agira ici de remettre à chaque nouvel habitant un ensemble de documents utiles pour mieux connaître et comprendre la commune. On pourra ainsi retrouver le guide pratique de Tellin, un mot de bienvenue du Bourgmestre, des informations et coordonnées sur le comité de village, les coordonnées de personnes ressources à contacter, l'histoire du village, les activités qu'on y organise,... La carte des promenades ainsi qu'un carnet de chèques cadeaux à utiliser dans les commerces de la commune pourraient aussi être proposés.

A noter qu'une attention particulière sera également portée à l'information sur les services du CPAS souvent trop méconnus.



## **JUSTIFICATION**

Plusieurs outils de communication existent au sein de la commune de Tellin :

- Un bulletin communal, bimensuel distribué en toutes-boîtes,
- Un site internet,
- Une page Facebook pour l'Office de Tourisme.

Malgré ces outils, les habitants estiment pourtant ne pas être suffisamment informés. A plusieurs reprises lors des consultations et réunions de la CLDR, les habitants ont signalé ne pas être au courant de l'existence de services proposés par la commune ou le CPAS (par exemple) ou ne pas avoir reçu d'informations sur une activité ou un événement.

Ils aimeraient donc que l'information soit plus opérationnelle et que la coordination de l'ensemble des acteurs communaux (du point de vue de la communication) soit améliorée.

Le site internet et le bulletin communal constituent les liens principaux des citoyens avec l'administration communale. Les habitants et la CLDR estiment que ceux-ci doivent être davantage attrayants, complets, structurés et faciles d'utilisation.

La CLDR a donc proposé qu'une amélioration des outils de communication soit organisée. Ce travail sera également l'occasion d'élargir le type d'information qui est communiqué, de structurer les acteurs locaux afin que les renseignements circulent mieux et de développer de nouveaux services tels que l'accueil des nouveaux habitants et les services en ligne.

## **ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

Compte tenu que cette action implique au préalable une meilleure structuration des services communaux et de la communication interne, et donc la mise en place de la plateforme interservices (Cfr Fiche 1.8), la CLDR a retenu ce projet en seconde priorité.

## **LOCALISATION**

Ensemble du territoire.

## **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

## **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Sans objet

## **PROGRAMME DE RÉALISATION**

### **Les conditions préalables**

- Mise en place de la plateforme interservices.

### Les tâches déjà réalisées

- Site internet communal
- Bulletin communal
- Agenda des manifestations

### Les tâches restant à réaliser

ETAPES DE MISE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'une cellule « communication »</li><li>• Evaluation des outils et programme d'amélioration</li><li>• Amélioration et développement des outils</li></ul>

SOURCES DE FINANCEMENTS
Commune

### PORTEUR DE PROJET

- Commune de Tellin

### PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE

- Plateforme interservices
- CPAS
- CDTC/OT
- Associations et comités locaux

### INDICATEURS DE RÉALISATION

Indicateur	Valeur cible	Source
Mise en place d'une cellule « communication »	1	Commune
Publication d'un bulletin communal 'nouvelle formule'	6 par an	Commune
Mise en ligne d'un nouveau site internet avec de nouveaux services et rubriques	Au moins 4 documents administratifs pouvant être téléchargés ou demandés via internet	Commune
Mise en place d'un welcome pack	1 pack renouvelé chaque année.	Commune
Installation d'un panneau d'affichage électronique	1 panneau	Commune

### INDICATEURS DE RÉSULTAT

Indicateur	Valeur cible	Source
Niveau de satisfaction des habitants	80% de taux de satisfaction	CLDR – enquête
L'évolution des chiffres de consultations du site Internet de la commune	+30%	Commune
Le nombre de documents téléchargés ou demandés via le site Internet	Au moins 10 documents par mois	Commune

### DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS

<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une meilleure communication sur les actions environnementales permettra de sensibiliser et d'impliquer davantage les habitants.</li></ul>
<b>Social et culturel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une meilleure communication permettra de renforcer l'identité tellinoise et le sentiment d'appartenance à une communauté.</li></ul>
<b>Economique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La communication sur ce qui existe et se fait à Tellin permettra de soutenir les emplois locaux.</li></ul>

**ORIGINE DE LA DEMANDE**

- CLDR
- Appel à projets
- Commune

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE /**

**OBJECTIFS POURSUIVIS**

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

**LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS DU**

**PCDR**

/

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à créer un Conseil communal des enfants à Tellin.

Les objectifs d'un Conseil des Enfants sont de :

- Contribuer à la formation des citoyens de demain,
- Initier les enfants et les jeunes au fonctionnement d'une commune,
- Intégrer les jeunes dans la vie publique,
- Amener les enfants à réfléchir sur des problèmes communaux qui les concernent,
- Donner la possibilité aux jeunes de prendre la parole et de se faire entendre.

A la demande de la CLDR, la commune est donc invitée à mettre en place un Conseil Communal des Enfants à Tellin pour offrir, aux enfants scolarisés en 5e et 6e années primaires, une structure leur permettant de participer à la vie locale et de développer une citoyenneté active.

La volonté est que ceux-ci puissent se réunir une fois par mois, en dehors des congés scolaires, le mercredi après-midi, à la commune (lieu à définir).

Les jeunes élus auront pour mission de représenter l'ensemble des enfants de la commune et de mener des actions constructives au nom de tous. Encadrés par une animatrice, ils seront amenés à construire des projets d'intérêt collectif et à échanger leurs idées sur différents thèmes liés à la gestion communale : environnement, sport et loisirs, santé, etc.

La commune pourra s'associer à l'asbl CRECCIDE (Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie) pour mener à bien ce projet.

Chaque année, de nouvelles élections seront organisées pour élire les nouveaux conseillers de 5e année primaire au prorata des conseillers de 6e année sortants afin de poursuivre le travail entamé.

**JUSTIFICATION**

Un des objectifs définis par la CLDR est d'adapter l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins de la population et de la société. Un des chemins à suivre pour atteindre cet objectif est d'ancrer durablement la participation citoyenne de toutes les générations dans le développement de la commune.

Lors de ses différentes réunions, la CLDR a constaté que si le nombre de participants était important, peu de jeunes citoyens avaient répondu à l'appel et étaient présents lors des réunions. Afin que le développement de la commune soit l'affaire de tous, la CLDR a émis le souhait que l'on puisse dès à présent encourager les démarches, citoyennes et participatives auprès des plus jeunes et ce, de manière durable. Pour ce faire, la CLDR a estimé que le Conseil Communal des Enfants était l'outil le plus approprié pour soutenir le développement « des citoyens de demain » et a décidé de le retenir dans les projets prioritaires.

## **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

La volonté citoyenne de doter Tellin d'outils participatifs sur le long terme.

### **LOCALISATION**

Sans objet

### **STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

### **STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Sans objet

### **PROGRAMME DE RÉALISATION**

#### **Les conditions préalables**

/

#### **Les tâches déjà réalisées**

/

#### **Les tâches restant à réaliser**

<b>ETAPES DE MISE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontre avec le service d'accueil extrascolaire et les enseignants.</li><li>• Définition du mode de fonctionnement, d'encadrement, ...</li><li>• Présentation dans les classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires de la commune.</li><li>• Organisation des élections.</li><li>• Mise en place du Conseil.</li><li>• Suivi et renouvellement, communication sur les actions réalisées.</li></ul>

#### **PORTEUR DE PROJET**

- Commune de Tellin

#### **PARTENAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE**

- Personnel d'accueil et d'enseignement.

<b>SOURCES DE FINANCEMENTS</b>
Commune

### **INDICATEURS DE RÉALISATION**

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source</b>
Création du CCE	1 conseil avec une dizaine d'enfants	Commune

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT**

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source</b>
Fréquence des réunions	Au moins 6 réunions par an	Commune
Le taux de participation	Min 80%	Commune
Le nombre de projets portés par le CCE	Au moins 1 projet par an	Commune

### **DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFETS MULTIPLICATEURS**

<b><u>Environnement</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• /</li></ul>
<b><u>Social et culturel</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La mise en place du Conseil Communal des Enfants s'inscrit dans une démarche de participation citoyenne durable.</li></ul>
<b><u>Economique</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• /</li></ul>

---

## **LOT 3**

---

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE /**  
**OBJECTIFS POURSUIVIS**

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
✓	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

**DESCRIPTION**

Le projet concerne l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation des traversés de villages.

Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations de la CCATM en matière de sécurité (cfr Fiche 2.5) et visera plus particulièrement :

- La traversée du village de Bure par la N846. Ce projet qui sera réalisé de manière conjointe avec les travaux d'égouttage prévus par la commune permettra de repenser complètement l'organisation de la voirie et de ses accotements afin de créer de larges trottoirs, des zones de stationnement, une voie cyclable.
- La traversée de Tellin et plus particulièrement :
  - le carrefour de la N899 avec la rue Léon Charlier, rue de Rochefort, rue de Saint-Hubert et rue Saint-Joseph,
  - la N899 à hauteur du site du Grand Pachy où se trouvent et où seront aménagés la maison des associations, le Centre administratif multiservices, l'Office de Tourisme, la salle Concordia.
- La traversée de Resteigne qui sera aménagée en fonction du périmètre retenu dans le cadre de la Fiche 1.5 « Cœur de Resteigne » et des recommandations du rapport de la CCATM.

Les aménagements « effets de porte » sur les voiries régionales seront également améliorés dans les différents villages.

**JUSTIFICATION**

Avec une autoroute et trois routes régionales qui traversent son territoire, Tellin voit 21% de ses voiries sous compétences régionales. Si le trafic journalier reste globalement inférieur à 3.000 véhicules par jour, et que le nombre d'accidents est en diminution constante au cours de ces dernières années, le fait que ces axes traversent les 4 villages de l'entité génère un sentiment important d'insécurité routière.

Lors des différentes consultations, les habitants ont formulé le souhait de voir leurs villages moins marqués par ces axes régionaux et plus sécurisés.

Si la mise en œuvre des recommandations de la CCATM (cfr Fiche 2.5) permettra d'apporter des réponses concrètes à toute une série de problématiques liés à ces problèmes de sécurité routière et de mobilité des piétons et vélos le long des axes communaux et régionaux, la CLDR a souhaité que les questions liées aux traversées des villages par les routes régionales fassent l'objet d'un projet à part entière.

Compte tenu des différents intervenants et des démarches préalables, la CLDR a retenu ce projet en priorité 3.

#### LIEN AVEC LA STRATÉGIE / OBJECTIFS POURSUIVIS

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
✓	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

#### DESCRIPTION

Afin de soutenir le développement de l'offre de logements sur le territoire de Tellin, différents projets seront menés et ce, complémentirement au projet mis en place dans le presbytère de Bure (cfr Fiche 1-4).

Le premier projet consiste en la création de logements tremplins. « Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré ». L'objectif des logements tremplins est bien de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal. Le second projet concerne le développement de logements intergénérationnels. Afin de soutenir les solidarités locales et le maintien sur le territoire communal tant des jeunes que des plus âgés, la commune a le souhait de construire et d'encourager la création de logements intergénérationnels. Ces logements sont conçus et aménagés afin de pouvoir accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant leurs interactions, notamment, l'échange de services.

Le site du Grand Pachy situé au cœur de Tellin et qui va faire l'objet d'un Master plan est un des sites à privilégier pour la création de ces types de logements, soit directement par la commune soit dans le cadre d'un partenariat public/privé. L'ancienne administration communale et les anciens ateliers sont également des sites intéressants à retenir dans le cadre de ce projet.

Dans un souci de protection de l'environnement, les nouveaux logements créés devront respecter les normes du bâtiment durable, en assurant un haut niveau de performance énergétique et écologique (standards « très basse consommation » ou « passif »).

#### JUSTIFICATION DU PROJET

L'analyse de la démographie de Tellin a clairement démontré que la commune connaît une diminution marquée de sa population de « jeunes adultes » (25-44 ans) et une tendance marquée du vieillissement de la population. L'augmentation du prix de l'immobilier, la prédominance dans le parc de logements des maisons unifamiliales et la faible offre d'immeubles à appartements, l'absence de maison de repos ou de résidence services, l'absence de logements adaptés pour les séniors sur le territoire communal sont des éléments qui influent sur le départ ou les difficultés à rester de ces catégories de population.

Vu la nécessité de soutenir le taux de croissance de la population globale (vu les impacts sur l'économie locale, l'offre de services publics et la vie associative), il convient de tout mettre en œuvre afin de maintenir ou d'accueillir sur le territoire communal des jeunes adultes, des jeunes familles et de proposer aux aînés des logements plus adaptés à leurs besoins.

La CLDR estime que ces types d'hébergements doivent être encouragés. La CLDR souhaite également que ces logements ne soient pas isolés des autres habitants, mais s'inscrivent dans une offre de logements globale (logements « traditionnels », logements intergénérationnels, logements tremplins). Ainsi, les projets menés devront se faire dans les centres villageois. Les sites pressentis pour accueillir ce type de logements sont notamment le site du Grand Pachy et l'administration communale. Toutefois, compte tenu qu'une première



expérience sera réalisée dans le presbytère de Bure (Cfr Fiche 1.4), que le site du Grand Pachy doit faire l'objet d'un Master plan et que le projet de création d'un centre administratif multiservices (Cfr Fiche 3.3) doit être réalisé, la demande de mener ce type de projet de manière plus large sur la commune a été retenu en priorité 3.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE / OBJECTIFS POURSUIVIS

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## DESCRIPTION

Le projet concerne l'aménagement d'un centre administratif multiservices dans le centre de Tellin.

Afin de proposer aux habitants un centre villageois où sont présents de nombreuses fonctions administratives, sociales, socioculturelles,... ce nouveau centre sera construit sur le site du Grand Pachy (Office du Tourisme, maison des associations, salle Concordia, nouveau quartier,...).

Une nouvelle construction viendra se « greffer » au bâtiment où se trouve actuellement l'Office du Tourisme. Elle utilisera l'étage et se prolongera afin de créer un ensemble d'environ 1.500 m<sup>2</sup> répartis sur deux niveaux.

Comme pour tous les autres projets, celui-ci devra être remarquable sous ses aspects accessibilité et convivialité (accueil de tous les Tellinois :PMR,...) et environnementaux (matériaux locaux, énergies renouvelables, utilisation rationnelle de l'énergie,...). Il sera également connecté au réseau de chaleur (cfr Fiche 3.17).

Le bâtiment sera construit en fonction d'une analyse précise des besoins existants et potentiels des différents services. Les volumes seront aménagés afin de créer des espaces de travail et d'accueil de la population agréables, fonctionnels et évolutifs (afin de pouvoir s'adapter à la mise en place des nouveaux services).

## JUSTIFICATION

Un des objectifs défini est d'adapter l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins et la population et de la société.

Comme développé dans la partie III, pour la CLDR, l'évolution des services, et plus particulièrement des services communaux, passera préalablement par une meilleure organisation des services déjà en place (cfr Fiche 1.8), une meilleure communication vers les habitants (cfr Fiche 2.6) et un cadre (bâtiments, environnement) de qualité.

Compte tenu que les bâtiments où se trouve actuellement l'administration communale ne permettent plus, ni de proposer un accueil optimal, ni d'envisager le développement de nouveaux services, la CLDR a souhaité qu'à terme, les services communaux puissent disposer de nouvelles infrastructures.

Outre l'accueil des services communaux, la CLDR a proposé que ce projet soit l'occasion de rassembler différents fonctions et services. Ainsi, le CPAS, les agents de proximité, l'EPN, la bibliothèque, l'ALE déménageront dans ce nouveau centre. Ce projet sera aussi l'occasion de réfléchir et d'organiser de nouveaux services communaux et transcommunaux tels que l'accueil de la petite enfance (co-accueil), point poste, permanences ONE, permanences emploi,...

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE /****OBJECTIFS POURSUIVIS**

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
✓	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

**DESCRIPTION**

Le projet porte sur l'aménagement de différents espaces publics et de parcs situés sur le territoire communal.

L'objectif est de pouvoir proposer aux habitants des lieux facilement accessibles qui permettent de se retrouver et de créer des liens entre les différents utilisateurs de ces espaces.

Différents lieux ont déjà été identifiés par les habitants et la CLDR. Il s'agit soit de lieux existants, soit de lieux à créer.

- Tellin :
  - Espaces de parc et de placettes à créer dans le cadre du nouveau quartier sur le site du Grand Pachy,
  - Place située au croisement de la N846 et de la N899 en face de l'église,
  - Aire de détente dans le quartier de la cité Fochalle,
  - Terrain communal situé entre la maison Rossion et la maison Ameri et délimité par la route de Bouillon et le Val des Cloches..
- Resteigne : espace de convivialité à créer dans le cadre du nouveau quartier (RUE). D'autres espaces du village seront aménagés dans le cadre des fiches 1.4 et 3.8.
- Bure : sapinière du collège d'Alzon.
- Grupont : place située rue du Général Baron Jacques, à côté du Linçon.

Chacun de ces espaces sera aménagé en tenant compte de ses caractéristiques. Toutefois, la volonté est de proposer :

- Un langage commun au niveau de la commune en matière de revêtement des sols, de mobiliers, de luminaire.
- Des espaces intergénérationnels avec des aires de jeux, ou multisports, des bancs et tables parfois couverts.
- Des espaces avec un éclairage, des fleurs et des végétaux.
- Des traitements de sol qui permettent aux enfants de jouer, de faire du vélo ou de la trottinette,...

Dans un premier temps, une charte générale d'aménagement sera proposée (cette charte pourra être réalisée sur base des aménagements préconisés pour le cœur de Resteigne – cfr Fiche 1.4). Celle-ci sera ensuite mise en pratique dans le cadre des projets d'aménagements des espaces repris ci-dessus.

**JUSTIFICATION**

Pour les Tellinois, soutenir la convivialité et la dynamique des villages est un défi important pour les prochaines années.

Pour ce faire, il est important que chaque village puisse disposer d'espaces publics conviviaux.

En effet, un espace public aménagé permet de proposer aux habitants des lieux propices aux échanges, aux rencontres, quelles que soient les générations ou la situation sociale.

Les membres de la CLDR ont pris en compte les demandes formulées par les habitants dans le cadre de l'appel à projets et ont défini les lieux qu'il conviendrait d'aménager dans les 10 prochaines années.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
✓	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## DESCRIPTION

L'objectif de ce projet est de doter le territoire d'un réseau de voies lentes.

La première étape portera sur la réalisation d'un schéma communal des mobilités douces, qui permettra d'avoir une vision précise des besoins, des possibilités et des aménagements à réaliser. Il définira les différentes liaisons à créer entre les villages, mais également entre les pôles tels que les implantations scolaires, les commerces, les centres sportifs, les maisons de village, les arrêts de bus, ...

Cette étude prendra en compte le territoire de Tellin mais également les communes voisines et leurs pôles d'intérêt.

La possibilité de réhabiliter en voie lente l'ancienne ligne de tram partant de la gare de Grupont sera étudiée.

La seconde étape concernera la réalisation des travaux et aménagements des différents tronçons définis. Ces liaisons douces constitueront une réelle alternative. Elles seront directes (chemin le plus court entre les différents pôles), sécurisées (pistes spécifiques), confortables (aménagements étudiés et entretenus), éclairées,...

Enfin, une troisième étape sera mise en œuvre afin d'informer et de sensibiliser les habitants à l'utilisation de ces nouveaux équipements communaux.

## JUSTIFICATION

Si la commune de Tellin a réalisé des aménagements dans le cadre de son Plan de Déplacement scolaire et a vu différents tronçons vélos balisés sur son territoire, il n'existe pas de vision complète de la mobilité douce sur le territoire communal.

Pour les habitants, l'absence d'équipements adaptés et sécurisés est un obstacle au développement des déplacements doux. Or, les habitants sont en demande d'alternatives à la voiture et souhaitent pouvoir se déplacer autrement, mais en toute sécurité.

Afin d'encourager les déplacements piétons et vélos dans l'entité, la CLDR a proposé qu'un réseau adapté soit mis en place.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## DESCRIPTION

Le projet a pour objectif de doter le village de Bure d'un espace socioculturel polyvalent.

Pour ce faire, une rénovation de l'ensemble du foyer culturel sera réalisée.

Ces travaux permettront d'améliorer :

- la gestion des différents espaces en fonction de besoins formulés par les habitants : cuisine, sanitaires, salles,...
- le confort des infrastructures et notamment le confort sonore par la réalisation de travaux permettant de réduire les bruits tant à l'intérieur que vers l'extérieur.
- les performances énergétiques des bâtiments (isolation des toitures, remplacement des châssis, isolation des murs, placement de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité, récupération des eaux de pluie pour les sanitaires,...).

Un aménagement de la cour arrière et des espaces situés à l'avant du bâtiment sera réalisé.

## JUSTIFICATION

Avec la création de la maison des associations et la rénovation de la salle Concordia, la commune de Tellin va disposer d'infrastructures majeures pour la dynamisation de la commune.

Toutefois, il est important de ne pas tout centraliser et de maintenir des infrastructures dans les différents villages.

Resteigne, Bure et Grupont doivent donc garder des salles (de capacité nettement inférieure à la salle Concordia) qui permettent d'accueillir des activités locales.

La salle de Grupont fera l'objet de travaux de rénovation (cfr Fiche 3.10).

Le foyer culturel de Bure, notamment occupé par la cantine scolaire, est régulièrement entretenu. Toutefois, les utilisateurs constatent de nombreux problèmes liés notamment au manque d'insonorisation ou à l'organisation des espaces et des fonctions (bar, cuisine, ..).

Afin de rendre cet espace plus polyvalent, la CLDR a proposé qu'à terme, des travaux d'aménagement soient réalisés.

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE /**

**OBJECTIFS POURSUIVIS**

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
✓	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
✓	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

**DESCRIPTION**

Le projet concerne le développement de balades didactiques sur le territoire de la commune.

Comme précisé dans la Fiche 2.5 relative à la valorisation du patrimoine, différents itinéraires seront mis en place afin de valoriser les atouts tellinois.

Outre ces parcours, il est proposé de développer une ou deux balades sur des événements historiques tels que « Hiver 44-45, la bataille de Bure sur les traces de soldats britanniques ». On peut aussi penser à des balades qui valoriseront la reconnaissance Unesco en tant que Géopark.

Pour ce faire, la commune fera appel à un auteur de projet spécialisé en tourisme qui définira le concept d'interprétation à mettre en place.

Le fait de placer des panneaux didactiques ne crée pas un produit touristique. Aujourd'hui, les parcours doivent raconter des histoires aux visiteurs, leur proposer un accès à des choses qu'ils ne voient pas (ex : raconter ce qui se passe dans un lieu non accessible), leur donner envie d'aller voir plus loin, de découvrir encore plus.

Compte tenu que ces parcours raconteront notamment des histoires, des moments de vie, ceux-ci pourront prendre la forme d'itinéraires racontés par l'un des protagonistes. Sur le principe de « vis ma vie », le visiteur sera appelé à vivre les étapes importantes de la personne, à suivre son parcours, à observer les autres,.... Les technologies numériques combinées à des installations physiques et des éditions seront privilégiées.

**JUSTIFICATION**

Les visiteurs qui se rendent dans nos régions sont de plus en plus en demande d'expériences de découverte et d'immersion. L'histoire et ses grands moments sont des axes de découverte très demandés : pouvoir découvrir un territoire sous différents aspects, découvrir des moments particuliers mais surtout « rencontrer » les gens qui ont vécu ces histoires.

Afin de doter le territoire de nouveaux produits de découverte, la CLDR a retenu la proposition, émise par l'Office de Tourisme, de créer de nouveaux parcours découverte.

Avec la collaboration de la Maison du Tourisme et du GAL NOV 'Ardenne (fiche tourisme), des projets de parcours découverte seront mis en place. Ces parcours seront également complémentaires aux nombreuses manifestations organisées chaque année sur la commune telle que la marche commémorative de la bataille de Bure.

Compte tenu que des projets liés au patrimoine sont déjà repris en Lot 2, la CLDR a proposé de réaliser les parcours didactiques en priorité 3.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
✓	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## DESCRIPTION

Le projet porte sur l'aménagement de la carrière de Resteigne et plus particulièrement de sa nouvelle zone de loisirs.

Cette zone, située dans la partie basse de la carrière, sera destinée à recevoir l'organisation d'événements ponctuels (foires, marchés, concerts, ...) et à devenir un lieu de détente pour les habitants et les visiteurs.

Ainsi, l'aménagement qui sera proposé par l'auteur de projet retenu par la commune intégrera :

- Une « esplanade ouverte » destinée à accueillir au moins un grand chapiteau et autres infrastructures événementielles. Des points d'alimentation en eau et électricité seront donc prévus.
- Un parking, intégré dans le site, qui sera utilisé lors des différentes manifestations.
- Un espace de détente avec des bancs, tables, chaises, barbecue. Certains de ces équipements seront couverts. Vu la proximité de la Lesse et l'historique du site, cet espace pourrait prendre la forme d'un jardin (minéral et végétalisé) sur la thématique de l'eau avec différents jeux d'eau pour les enfants, et de la pierre avec des mobiliers qui semblent sortir de la roche,...
- Un petit espace couvert comprenant des informations touristiques, départ des promenades et pouvant accueillir un préposé à l'accueil lors d'événements, ...

## JUSTIFICATION

En 2014, un plan communal d'aménagement révisionnel a été adopté pour la Carrière de Resteigne. Ce projet a pour objectif d'aménager un espace d'accueil pour des activités touristiques et de détente, de concrétiser l'implantation de la station d'épuration de Resteigne, de protéger le milieu naturel, paysager et bâti de grand intérêt et d'intégrer ce périmètre dans le réseau de promenades balisées.

Actuellement, la carrière de Resteigne est reprise au plan de secteur en zone d'extraction. Le PCAR prévoit de réaffecter la Carrière de Resteigne en 4 zones différentes au plan de secteur : une zone naturelle, une zone de loisirs, une zone de services publics et équipements communautaires et une zone forestière.

La CLDR souhaite que suite à ces modifications, le site et plus particulièrement la zone de loisirs soit aménagée. En effet, Resteigne attire chaque année de nombreux visiteurs (Château, Ermitage, balades, restaurants, ..), en proposant un nouveau site, la fréquentation sera en augmentation, ainsi que le taux de satisfaction, de nouveaux touristes seront captés et ce, tout en valorisant le cadre de vie des habitants. L'espace parking pourra être utilisé occasionnellement par le château dans le cadre de ses activités. Enfin, la carrière sera aussi mise en lien avec le Géopark et ses activités (point de départ balade thématique),...

Compte tenu des délais liés à la procédure du PCAR, le projet a été retenu en Lot 3.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
✓	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
✓	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## DESCRIPTION

Il s'agit ici de mettre à disposition des travailleurs Tellinois mais aussi des communes voisines un espace de bureaux partagés développé sur le concept de « lieu de travail collaboratif ».

Ce lieu proposera à tout qui le souhaite de venir travailler dans de bonnes conditions (bureaux, tables, connexion WIFI performante, ...), d'avoir accès à certains services (photocopie, tireuses de plans, scanner haute définition,...) mais aussi et surtout de rencontrer d'autres travailleurs, de réaliser des échanges d'expériences et de services (ex : conseils comptables, conseils en matière de communication,..), d'organiser des réunions ou encore de participer à différentes formations, actions organisées par l'espace.

L'espace sera agréable, lumineux et bien organisé afin de créer des lieux « personnels » sans pour autant trop isoler les travailleurs.

Outre l'espace de travail (bureaux, espaces de réunions,...), un espace de détente sera proposé : « café », « resto-cantine ».

Cet espace pourrait être localisé dans la Maison des associations (en fonction de l'espace encore disponible- Cfr Fiche 1.1) ou dans le centre administratif multiservices (Cfr Fiche 3.3). Il pourrait aussi être localisé dans un lieu facilement accessible tant en voiture que par les transports en commun (exemples : proximité de la gare de Grupont).

## JUSTIFICATION

L'importance du taux de chômage, le faible taux d'emploi intérieur, la diminution du nombre d'indépendants, la faible représentation des tranches 25-44 ans dans la population, les zones trop mal couvertes par la 4G et les réseaux mobiles... mais aussi les tendances de fond au niveau du travail à domicile, sont autant d'éléments qui ont amené la CLDR à proposer une action destinée à encourager le développement des activités sur le territoire communal.

Compte tenu de l'absence actuelle de ce type de service dans la région et de la croissance des demandes en matière de lieux qui combinent le concept de « télétravail » tout en maintenant le contact avec d'autres travailleurs, la création d'un espace de travail partagé a été retenue.



**LIEN AVEC LA STRATÉGIE /**

**OBJECTIFS POURSUIVIS**

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

**DESCRIPTION**

Le projet concerne la rénovation de la salle de village de Grupont.

Aujourd'hui, bien que fonctionnelle, cette salle propose aux habitants et aux associations des infrastructures et équipements vieillissants et peu adaptés aux PMR, un chauffage et un éclairage énergivores, des pertes de chaleur par manque d'isolation thermique, ...

Afin de rendre cette maison de village plus durable et plus adaptée, les travaux menés devront principalement concerner l'accessibilité des espaces, la modernisation des sanitaires et leur accessibilité par les PMR, l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment et la mise en place de productions d'énergies durables (panneaux photovoltaïques, récupération de l'eau de pluie,...)

Outre la modernisation des espaces, ce projet doit permettre de faire diminuer les coûts d'utilisation et ainsi d'augmenter les moyens des associations pour organiser de nouvelles activités.

**JUSTIFICATION**

Chacun des 4 villages de l'entité dispose d'une salle mise à disposition des associations, groupements et habitants.

Lors des consultations dans les villages, les habitants ont régulièrement fait le constat que leur salle était en mauvais état, très énergivore ou pas suffisamment adaptée à leurs besoins ou ont demandé à ce que leur village soit équipé d'une nouvelle salle.

La CLDR a estimé que, même si des projets importants en matière associative et vie culturelle sont prévus sur le village de Tellin, il ne faut pas pour autant oublier les autres villages qui sont complémentaires en termes d'offre (capacité différente) et répondent donc à des besoins spécifiques.

Elle a ainsi proposé que la salle de Grupont soit améliorée afin de proposer un équipement plus adapté à son utilisation.

Ce projet est en lot 3 car le bâtiment est toujours fonctionnel. Mais, il est clair que des travaux importants seront nécessaires dans les prochaines années.

# AMÉNAGEMENT EN VUE DE RÉDUIRE LES BRUITS DE L'AUTOROUTE

LOT 3-Fiche 3-11

Projet matériel

Version initiale

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## DESCRIPTION

Le projet concerne la réalisation de différents travaux et interventions paysagères afin de réduire les bruits de l'autoroute, principalement sur le village de Resteigne.

Dans un premier temps, la commune prendra contact avec le SPW afin de déterminer si des améliorations ou des interventions pouvant limiter la vitesse (et donc le bruit) sont programmées sur l'autoroute (revêtement, tronçon avec radar,...) et d'évaluer les différentes possibilités pouvant être mises en place (ex : mur antibruit, densification de la végétation ou talus surélevé).

Complémentairement aux actions régionales, la commune sensibilisera et accompagnera les habitants qui le souhaitent dans des démarches individuelles.

Pour ce faire, la commune sollicitera l'intervention d'un paysagiste spécialisé dans les réductions de bruit. Une expertise sera proposée aux habitants (uniquement pour les parties extérieures des habitations) qui recevront des conseils en matière d'aménagements « antibruit » tels que des barrières végétales, murs ou palissades,... A charge pour les habitants de réaliser les aménagements conseillés.

## JUSTIFICATION

Avec un tronçon de près de 8 kms sur le territoire de Tellin et des passages journaliers entre 20.000 et 30.000 véhicules, la E411 est un axe routier très fréquenté. Si la proximité de l'autoroute a des aspects positifs en termes de mobilité et d'attractivité du territoire, elle génère également des impacts plus négatifs d'un point de vue environnemental et cadre de vie.

Lors des consultations de la population et de l'élaboration du diagnostic partagé, les habitants ont signalé l'existence de nuisances diverses dans la commune et plus particulièrement le bruit de l'autoroute qui traverse la partie ouest de la commune.

Le village de Resteigne est, selon les habitants, le seul touché par les nuisances « bruit ».

Afin de maintenir un cadre de vie de qualité, la CLDR a proposé, en priorité 3, d'organiser soit directement le long de l'E411 et du tronçon concerné, soit chez les habitants touchés, des interventions qui permettraient de réduire de manière significative les bruits autoroutiers.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
✓	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## DESCRIPTION

Le projet concerne la réhabilitation du parcours « Vita » et sa modernisation en différents parcours de découverte ludiques et sportifs.

Afin de proposer des activités qui s'adressent aux différentes générations de Tellinois, tout en constituant un attrait pour les visiteurs, le parcours unique fera place à différents parcours thématiques.

Ainsi, il pourra être proposé :

- Un parcours qui s'adresse aux enfants (de 3 à 12 ans) et aux seniors. Celui-ci proposera différentes « stations » avec des exercices simples et ludiques avec, par exemple, un labyrinthe arboré et végétalisé ; un espace équipé de modules de motricité ; une aire dédiée à la gymnastique sur le thème des jeux tels que la marelle.
- Un parcours « bondissant » avec différentes stations sur le thème du « bon » avec différents trampolines installés dans le sol, des haltes à franchir en sautant, des dalles sur lesquelles il faut sauter pour entendre un bruit,...
- Un parcours « la forêt autrement » : avec un circuit composé de différents « ateliers » qui combinent « forêt » et activité (ex : parcours pieds nus).

Pour la mise en place de ce projet, la commune fera appel à un auteur de projet afin que celui-ci « mette en scène » les parcours.

## JUSTIFICATION

Il y a quelques temps encore, la commune de Tellin proposait à ses habitants et visiteurs, un parcours vita afin de faire du sport tout en s'amusant et en profitant du cadre naturel.

Situé dans les bois à côté du complexe sportif, le parcours n'existe malheureusement plus.

Les habitants et la CLDR ont demandé à ce qu'un parcours puisse à nouveau être proposé.

Si les parcours Vita ont rencontré beaucoup de succès à une époque, aujourd'hui, les tendances et demandes des utilisateurs vont vers une offre qui combine activité sportive en extérieur mais surtout activités ludiques et de détente qui peuvent être pratiquées en intergénérationnel.

Compte tenu du potentiel touristique de la région de Tellin et de son implication dans la dynamique « Massif Forestier – Grande Forêt de Saint Hubert », il est pertinent d'envisager la revitalisation du parcours sous un angle plus touristique et de détente.

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE /**

**OBJECTIFS POURSUIVIS**

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
✓	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
✓	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

**DESCRIPTION**

Il s'agira de mettre en place une ADL, soit uniquement communale, soit transcommunale. Cette structure sera basée sur un partenariat représentatif du secteur économique, au sens large du terme. Les secteurs du tourisme, de l'agriculture, les responsables de PME et les indépendants, les services administratifs seront invités à participer à cette dynamique qui complète parfaitement celle initiée dans le cadre du PCDR.

Les missions de cette ADL seront notamment :

- de mettre en place et animer un partenariat porteur de développement économique,
- de soutenir la diversification agricole et le développement des circuits courts,
- de poursuivre l'animation commerciale initiée par l'Office de Tourisme,
- de promouvoir l'image de marque des commerces locaux,
- d'encourager la création de nouvelles infrastructures de développement économique (notamment les différents projets prévus par le PCDR : atelier-rural, atelier-relais, espace de co-working,...),
- de favoriser les liens entre la demande et l'offre d'emploi au niveau local,
- de dynamiser l'emploi local,
- de stimuler le secteur touristique,
- d'accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches.

**JUSTIFICATION**

La réussite des objectifs liés au développement de l'économie, de l'emploi, de l'agriculture et du tourisme ne pourra être atteinte que si la commune dispose des moyens humains suffisants pour mettre en œuvre les projets et actions prévus.

Actuellement, même si la CPAS et l'asbl DEFITS proposent des actions et une assistance en matière d'emploi et de réinsertion, la commune ne dispose pas de service chargé d'initier une dynamique économique et commerciale sur son territoire.

Le projet figure en lot 3 car la commune n'a pas les moyens financiers de monter son ADL et une association avec une commune voisine demande des contacts et études préalables. A noter encore que ce projet pourra être analysé dans et avec le soutien du GAL Nov'Ardenne (fiche projet économie) et les autres communes qui y participent.

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE /**

**OBJECTIFS POURSUIVIS**

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
✓	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

**DESCRIPTION**

Afin de soutenir le développement de l'offre de logements pour les jeunes, la CLDR a retenu différentes initiatives.

La première concerne la création de logements tremplins avec à court terme l'aménagement de deux logements à Bure (Cfr Fiche 1.4) et à plus long terme dans différentes zones de la commune telles que le Grand Pachy ou les bâtiments de l'administration communale (Cfr Fiche 3.2).

La seconde initiative concerne le développement de l'offre de terrains à bâtir pour les jeunes.

Celle-ci se concrétisera d'une part par la mise en location de terrains communaux sur base d'un leasing (minimum 15 ans) ou d'une emphytéose (minimum 27 ans) selon le principe du droit de superficie et d'autre part en veillant à ce que tout nouveau projet de lotissements intègre un pourcentage minimal de terrains accessibles par les jeunes.

**JUSTIFICATION**

Comme développé dans les justifications des fiches 1.4 et 3.2, les tendances démographiques de la commune de Tellin montrent une diminution importante des tranches d'âge 25-44 ans. L'impact de cette diminution sur la vie économique et sociale de la commune peut être important : perte de consommateurs, perte de personnes susceptibles de développer leur activité sur le territoire communal ou de participer activement à la vie associative, risque de voir le nombre d'enfants diminuer et impacter la fréquentation des services scolaires et parascolaires, ...

Les causes de cette diminution sont sans doute multiples. On peut citer la volonté de se rapprocher des grands pôles d'emplois mais aussi les difficultés pour des jeunes de trouver un logement dans la commune de Tellin et ce, vu la trop faible diversité de l'offre (principalement des maisons unifamiliales de grande superficie) et l'augmentation des prix de vente (+182% entre 2000 et 2014).

Afin de maintenir davantage les jeunes adultes sur le territoire communal, la CLDR a proposé le développement de logements tremplins (Cfr Fiche 1.4 et 3.2) et a souhaité compléter sa réflexion par la mise en place d'une politique facilitant l'accès aux terrains à bâtir.

Par la création des logements tremplins et le développement de l'offre en terrains à bâtir, l'objectif est donc d'assurer la diversité sociale et générationnelle dans la commune.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
✓	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## DESCRIPTION

Le projet concerne la création d'une épicerie communautaire sur le territoire de Tellin.

Ce projet, porté par le CPAS, sera développé dans la suite logique du Repair Café (Cfr Fiche 1.7).

Dans un premier temps, des appels aux dons seront lancés afin de collecter les denrées et produits nécessaires.

Un local spécifique sera aménagé au sein de la Maison des Associations. Cette localisation a été retenue compte tenu des accès faciles, de la proximité des services et commerces, de la complémentarité avec d'autres services (EPN, Repair Café, ...) et espaces (ex : espace « cosy », pouvant être proposé aux personnes pour un moment de détente et de convivialité).

Le CPAS informera les citoyens de la mise en place de l'épicerie et des conditions d'accès (définies préalablement).

## JUSTIFICATION

L'intégration sociale de tous les habitants est une préoccupation majeure de la commune de Tellin. Le CPAS, très actif, propose de nombreux services d'aide et de guidance aux personnes plus fragilisées socialement et économiquement.

La CLDR a estimé qu'il était important de veiller au bien-être de tous les habitants. Afin de veiller à ce que tout le monde puisse avoir accès aux produits de consommations courants et nécessaires, la CLDR soutient le projet du CPAS relatif à la création d'une épicerie communautaire (épicerie solidaire).

L'épicerie solidaire est un espace aménagé en libre service dans lequel des produits alimentaires variés et équilibrés ainsi que des produits d'hygiène à moindre coût sont proposés à des personnes ayant de faibles revenus.

Les objectifs de l'épicerie solidaire sont de permettre aux personnes ciblées et domiciliées sur le territoire d'acquérir des produits alimentaires de première nécessité à moindre coût ; de subvenir dans la dignité aux besoins de la famille ; de réapprendre à gérer un budget tout en étant un consommateur-acteur, responsable de ses propres choix.

Afin que ce projet soit considéré comme une composante du développement durable de Tellin, la CLDR a souhaité que ce projet soit inscrit dans le PCDR. Toutefois, compte tenu des nombreuses procédures à mettre en œuvre, la CLDR a retenu ce projet en lot 3.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE /

### OBJECTIFS POURSUIVIS

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
✓	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
✓	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
✓	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

## DESCRIPTION

Le but de ce projet est de soutenir le développement des produits de terroir et locaux et leur vente via des circuits courts. Le concept de « La Ruche qui dit oui » permet de rassembler des producteurs et les aider dans la commercialisation de leur production.

Pour mettre en œuvre ce projet, la commune prendra contact avec l'association « La Ruche qui dit oui » afin d'obtenir leurs assistance et conseils.

Une séance d'information sera organisée à l'attention des agriculteurs et producteurs locaux afin de leur présenter le concept. Cette séance sera suivie par une visite et rencontre avec le responsable d'une des 3 ruches installées en Province de Luxembourg (Arlon, Bastogne, Saint Léger) et des producteurs qui en font partie.

Le site Internet permettant aux habitants de s'inscrire (devenir membre) et ensuite de passer leur commande sera développé.

La Ruche se tiendra tous les 15 jours dans la Maison des associations.

Parallèlement à cette action, pour les personnes qui souhaitent développer leurs activités de producteurs et artisans, la commune organisera, en partenariat avec Créajob, une séance d'information sur les formations et accompagnements (couveuse d'entreprise) mis en place par ce dernier au niveau de la filière « agricole et produits locaux ».

La Ruche et ses producteurs seront des partenaires privilégiés de l'Office du Tourisme dans le cadre de l'organisation du marché de terroir, de balades gourmandes, d'ateliers culinaires,...

## JUSTIFICATION

Le circuit court permet de supprimer toute une série d'intermédiaires. Il offre au producteur un prix juste, au plus près du coût réel de sa production. Le producteur peut, par ce biais, capter la plus value apportée par son travail. De plus, en se focalisant sur une région, notre consommation a un impact positif sur l'environnement. Ce mode de consommation permet de diminuer l'impact carbone dû aux déplacements. Ces aliments ne sont plus achalandés des pays lointains, mais des fermes de nos campagnes.

Afin de soutenir le développement de l'économie locale, la CLDR souhaite encourager le développement des circuits courts sur le territoire communal.

La partie 1 du PCDR a démontré que l'agriculture tellinoise est trop peu diversifiée. Or, vu le succès rencontré par la première édition du marché de terroir organisé en juillet 2016 (19 producteurs et artisans dont 12 de Tellin et 300 visiteurs), il est évident que la demande de consommer « local » existe bien.

Le souhait de la CLDR est de créer une dynamique et un système qui mettrait en relation directe producteurs et consommateurs. Le concept de « La ruche qui dit oui » a été retenu. En effet, celui-ci permet aux producteurs de savoir exactement quelle quantité il devra livrer tous les 15 jours. Pour le consommateur, la procédure est simple : inscription sur une plateforme, achat et paiement via celle-ci. Tous les 15 jours, producteurs et consommateurs se retrouvent pour la livraison en un lieu commun.

Compte tenu que ce projet implique un certain nombre de démarches préalables, la CLDR a retenu ce projet en lot 3.

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE /****OBJECTIFS POURSUIVIS**

✓	Impulser un usage durable des énergies et des ressources du territoire
	Mettre en place des initiatives favorisant la mobilité douce
✓	Soutenir les activités économiques et touristiques tellinoises
	Adapter de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins
	Encourager une croissance démographique raisonnée et maîtrisée
	Favoriser la convivialité et les dynamiques villageoises

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à créer un « réseau de chaleur » au cœur du village de Tellin.

Un réseau de chaleur est un circuit en aller-retour permettant de distribuer l'énergie sous forme de chaleur (eau chaude ou vapeur selon les besoins) entre plusieurs bâtiments. Une seule chaufferie alimente donc le réseau en le maintenant à la température définie. Des sous-stations sont placées à chaque entrée de bâtiment. Elles se composent d'un échangeur de chaleur, de pompes, de vannes et d'une régulation.

Ce réseau de chaleur est prévu sur l'ensemble de la zone du Grand Pachy. Il permettra d'alimenter tant des bâtiments publics que des bâtiments privés :

- Centre administratif multiservices,
- Maison des associations,
- Salle Concordia,
- Logements qui seront construits sur le site du Grand Pachy et anciens ateliers communaux.
- Les riverains de la zone du Grand Pachy qui souhaiteraient s'y raccorder.

Une étude de faisabilité sera réalisée afin de déterminer l'envergure du futur réseau de chaleur et de définir les premiers éléments de programmation.

En ce qui concerne le combustible, le bois sera privilégié.

**JUSTIFICATION**

Avec une surface boisée représentant 51,6% du territoire, soit 2.922hectares dont 2.159 hectares de forêts communales, la Commune de Tellin a un très fort potentiel pour la mise en place d'un projet de valorisation énergétique de cette ressource.

Afin d'inscrire de manière significative la politique communale dans le développement durable, les habitants ont émis le souhait de voir ce type de projet se développer dans l'entité.



Compte tenu de la mise en place de différents projets sur le centre de Tellin et plus particulièrement sur le site du Grand Pachy, ce lieu est apparu le plus pertinent pour la réalisation d'une première expérience.

Afin de mettre en place ce projet, la commune pourra solliciter l'expertise et l'accompagnement du facilitateur bois énergie de la Région wallonne (Fondation Rurale de Wallonie).



**Programme Communal de Développement Rural – Commune de Tellin**

**Partie IV : Les projets et actions**

Version	4 octobre 2016
Maître d'œuvre 	<b>Commune de Tellin</b> Rue de la Libération 45, 6927 Tellin <a href="http://www.tellin.be">www.tellin.be</a> Tél : +32 (0) 84 36.61.36
Auteur de projet 	Traces TPI Rue du Cayaux 17, 5620 Flavion <a href="http://www.tracestpi.com">www.tracestpi.com</a> Tél : +32 (0) 82 68 84 31  Rédacteur : Laurence Docquir, Consultante